Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 26 Chaâbane 1443
29 Mars 2022

N° 37

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **710**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **712**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **719**
Homologation de résolutions **721**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **722**
Avis aux créanciers..... **731**
Convocations
Sociétés anonymes **733**
Sociétés à responsabilité limitée **738**
Divers
Avis au public..... **738**
Rectificatifs **739**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SCMG Group **740**
Bilan de la CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE **748**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'administrateur délégué

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES

- SOTRAPIL - S.A -

Au capital de 20.691.000 dinars

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis

Matricule Fiscal : 006473H/A/M/000

CNSS : 62698-36

RNE : B15461997

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 Février 2022 enregistré à la recette des Finances Charguia Tunis, le 10 Mars 2022 sous le n°22801940 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises en date du 17 Mars 2022, il a été décidé le renouvellement de la nomination de Monsieur Hédi YOUSSEF en qualité d'Administrateur Délégué avec l'attribution des pouvoirs et prérogatives nécessaires pour la gestion de l'entreprise.

2022R00705SANB2

Augmentation de capital et souscription

Société Tuniso-italienne d'Email, Céramique et Colorants

EMACER S.A - Colorificio Ceramico

IU : 037020E - S.A

Capital : 2.510.000 dinars

Siège social : 24, Rue Al Kawarismi - St Gobain - 2033 Mégrine

Une convocation pour la réunion de l'AGE pour la date du 13/10/2021 a été enregistrée en date du 13/9/2021 auprès du RNE sous le n°2021890769. En vertu du PV de la réunion de l'AGE du 13/10/2021 enregistré à la recette des finances - Mégrine sous le n°22800518, quittance n°1010398, une augmentation de capital de la société d'un million (1.000.000) de dinars a été décidée par la création de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 dinars. Le capital social est passé de 2.510.000 dinars à 3.510.000 dinars. Une décision de modification de l'article 6 des statuts a été approuvée en conséquence : le capital social initial de 2.510.000 dinars est porté à 3.510.000 dinars soit une augmentation de 1.000.000 dinars (un million de dinars). Les souscriptions sont déclarées ouvertes, Une décision pour la clôture et la suppression des droits préférentiels a été approuvée dès la souscription de toutes les actions.

Une copie du PV de l'AGE daté du 13 octobre 2021 ainsi qu'une demande de modification du capital social ont été déposées auprès du Registre National des Entreprises à Tunis le 21 mars 2022 enregistrée à la même date sous la quittance N° AC 02322022 suivant les données suivantes : capital social avant augmentation 2.510.000 dinars - Augmentation de 1.000.000 de dinars (un million de dinars) - Capital actuel : 3.510.000 dinars.

2022R00728SANB2

Avis aux actionnaires

Société «ATELIERS ISA»

SA non résidente

Au capital de 860 000 TND

Siège social : Route de Gabès Km 9 - Sfax

Identifiant unique : 1323497R

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 22 novembre 2021, Quittance n°M006771, Enregistrement n°21506302, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires de quatre millions deux cent cinquante mille Dinars (4.250.000 TND) et ce par la création et l'émission de vingt et un mille deux cent cinquante actions (21 250 A) nouvelles d'une valeur nominale de deux cent Dinars (200 TNP) chacune à souscrire et à libérer du quart à la souscription,

La souscription à ladite augmentation du capital devrait être exercée par le bénéficiaire dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution au journal officiel, Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2021 a donné tous pouvoirs à M. Mohamed Abdelkader Jmal, Directeur Général de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation du capital,

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible ouvert à la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Sfax Marlburg (42), sous le n°08701000425101054065.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du registre national des entreprises de Sfax le 30 novembre 2021 sous le n°AC811832021.

2022X00357SANB2

Les Ciments d'Oum El Kelil

CI.O.K

SA, capital : 34 000 000 Dinars

Siège social : Cité Jardins - le Kef

RC : Kef - B1134871997

MF : 014606Z

Selon le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2022 enregistré à la recette des finances en

date du 8 mars 2022 (quittance n°M020993) et déposé au registre national des entreprises le 18 mars 2022 (quittance n°202219112), les décisions suivantes ont été approuvées :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 de la CI.O.K et du groupe CIOK.

3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 de la CI.O.K et du groupe CI.O.K

4- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.

5- Octroi de quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020 pour les membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020 pour les membres du comité permanent d'audit.

9- Nomination d'un co-commissaire aux comptes 2021-2022-2023.

10- Nomination de nouveaux administrateurs.

11- Délégation des pouvoirs.

Et selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2022 enregistré à la recette des finances en date du 8 mars 2022 (quittance n°M020990) et déposé au registre national des entreprises le 18 mars 2022 (quittance n°202219112), les décisions suivantes ont été approuvées :

1- La poursuite de l'activité de l'entreprise.

2- Délégation des pouvoirs.

2022400685SANB2

Assemblée générale extraordinaire

Pour l'année deux mille vingt et un et le lundi 29 novembre à 11h

S.I.C.O.B.

SOCIETE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DE BOISSONS S.A.R.L

Capital : 1.000.000 Dinars

Etant présents :

Messieurs : - Moïse Jean BOUJNAH (Gérant et Associé)

- Férid MAHERSI (Associé)

Après discussions et échanges de vue, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution :

Les associés donnent quitus entier, définitif et sans réserve au gérant pour sa gestion jusqu'au 31/12/2021.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution :

Les associés décident la vente du terrain appartenant à la SICOB, Titre Foncier n°71562 et sis à Fouchana (Gouvernorat de Ben Arous).

Ils donnent tout pouvoir au Gérant pour le faire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent pour accomplir tous dépôts et publications légales.

- Cette assemblée est enregistrée au Registre National des Entreprises (RNE)

- Annonce n°202216504

- Bulletin n°52

- Date de publication : 11.03.2022

- Type de publication : Société/Modification

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole l'assemblée est levée à 11h.

2022400691SANB2

Notice d'information

PARETEC

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 dinars

7, Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis

Identifiant Unique : 1092976R

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 Janvier 2022 dont le PV a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis sous le n°22501015 quittance n°1882 et déposé auprès du Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 15/03/2022 sous le n°AC40302022, il a été décidé d'augmenter Le capital de la société de 3.000.000 dinars à 7.500.000 dinars en numéraire. La Société PARETEC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société PARETEC.

Forme juridique : Société anonyme.

Capital avant augmentation: 3.000.000,000 DT.

Siège social : 7, Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis.

Durée : 99 ans.

Objet social : la société a pour objet la vente et le service après-vente de machines, engins et matériels de transport.

Emission et création de 45.000 actions nouvelles de 100 dinars chacune.

Souscription en numéraire au prix de 100 dinars l'action.

Libération de la moitié du montant nominal à la souscription.

Jouissance à concurrence de la partie libérée de l'action à compter du premier janvier 2022.

La souscription est réservée aux anciens actionnaires à titre irréductible à raison de trois actions nouvelles pour deux actions anciennes.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours commençant à partir de la parution du présent avis.

La souscription sera close dès réalisation définitive de l'augmentation du capital et sans préavis.

Les fonds seront déposés par les souscripteurs auprès de Amen Bank - Agence Mohamed V compte indisponible N°07 807 0081340605899 93 Les bulletins de souscriptions seront déposés auprès du siège social de la société.

Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des statuts au profit de toute personne.

Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

2022400708SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE HERODOTE VOYAGES

SARL au capital de 100000 Dinars

Siège social : 126 Rue Radhia Haddad - 1001 Tunis

M.F : 000727K

CNSS : N°16477-84

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30/8/2022 enregistré à la recette des finances rue de la gare à Tunis le 8/3/2022 quittance n°M017696 enregistrement n°22701325 il a été décidé de désigner un co-gérant en la personne de Mr Habib Abderrahim né le 6/8/1957 à Tataouine et ce pour une année renouvelable à chaque assemblée générale ordinaire annuelle.

L'article 12 des statuts est modifié en conséquence.

Le P.V a été déposé au registre national des entreprises le 22/3/2022 sous le n°202219906.

2022T00332SRLB2

SOCIETE HERODOTE VOYAGES

SARL au capital de 100000 Dinars

Siège social : 126 Rue Radhia Haddad - 1001 Tunis

M.F : 000727K

CNSS : N°16477-84

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 7/3/2022 enregistré à la recette des finances rue de la gare à Tunis le 8/3/2022 quittance n°M017695 enregistrement n°22701324 il a été décidé de révoquer le gérant Abdellatif Awadi et de désigner un nouveau et unique gérant en la personne de Mr Habib Abderrahim né le 6/8/1957 à Tataouine.

Le P.V a été déposé au registre national des entreprises le 22/3/2022 sous le n°202219906.

2022T00333SRLB2

ARCHITOILE

SARL au capital de 30000 DT

Siège social : Rue de l'Indépendance 2082, Fouchana

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 01 Juillet 2021 enregistré au registre national des entreprises sous le numéro 202221138 où les associés de la société ARCHITOILE SARL au capital de 30000 DT, divisé en 30 000 parts sociales de un Dinar 1DT chacune se sont réunis.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du gérant Mr Khedher Mongi pour une période de 3 ans (2021-2022-2023).

2022R00733SRLB2

SOCIETE TERRE ET ARBRES

S.A.R.L au capital de 350.000 DT

06 Rue Lucie Faure 1000 Tunis

MF : 1710958 H/A/M/000

1/ En vertu d'un acte de cession de parts sociales, enregistré à la recette des finances Habib Thameur, le 7/02/2022, sous le n°22100326, quittance n°M007573, M. Fares Mabrouk a cédé 1 part sociale dans la société "TERRE ET ARBRES" à la Société Immobilière Tunisienne, représentée par son PDG Mme Amel Mabrouk.

2/ En vertu du procès-verbal de la décision collective extraordinaire daté du 20 octobre 2021, enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 7/02/2022, sous le numéro 22700327, Quittance n°007574, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de l'acte de cession de parts sus-visée et la modification en conséquence de l'article 7 du statut.

- Le changement de la dénomination sociale de la société qui aura pour dénomination "Terre et arbres" SARL et la modification en conséquence de l'article 3 du statut.

- Désignation de Mme Amel Mabrouk gérante de la Société en remplacement de M. Fares Mabrouk démissionnaire.

Dépôt : un exemplaire du procès-verbal et de l'acte de cession cités ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 17/3/2022 sous le n°202218704.

2022400697SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente daté du 26/2/2021 enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba le 3/3/2021 sous n°21200438 quittance n°M013187 Mr Khaled Ben Hédi El Meki a vendu à Mr Mourad Ben Amor Jemiï tout le fonds de commerce exploité pour vente produits alimentaires situé au n°115 avenue de l'indépendance Menzel Bourguiba.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez le Maître Sabri Lkdhiri avocat son bureau sis au n°1 rue Hédi

Saïdi 2ème étage bureau n°7 dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 11/3/2022.

2022T00327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4 mars 2022 et enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 8 mars sous n°22200672 et quittance n°M015948 madame Chedhlia Bounhas a vendu et cédé à madame Samia Azouz le fonds de commerce du local sis immeuble 18 rue du Maroc bureau n°3 avec tous les éléments corporels et incorporels.

Le fonds de commerce destiné à l'activité "jardin d'enfants et garderie".

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse rue 10342 n°63 elwardia 5 Tunis dans un délai de 20 jours de sa publication au journal officiel le présent avis a été publié au journal "Achourouk" à la date du 18 mars 2022.

2022T00331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances Manouba le 02/3/2022 reçu n°M013816, la «Sté AUTO VISION PLUS», IU 1502369G, a vendu à Mr Hafedh Kharrat la totalité du Fonds de Commerce destiné à la vente des pièces détachées de voitures et des pneus sis à 4 Avenue Habib Bougatfa Manouba. Les oppositions seront adressées à l'acheteur à son adresse 4 Avenue Habib Thameur impasse 27 EL Ain Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk paru le 11/3/2022.

2022T00336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, enregistré à la recette de l'avenue Habib Thameur Tunis le 17-3-2022 sous le n°22200801, M. Nadhem Kolsi, CIN 00539683, demeurant à la rue Ibn Bassem Manzah 4 Tunis, Mme Amel Kolsi, CIN 00539682, demeurant au n°98 rue Maaouia Ibn Abi Sofiene Manzah 7 Ariana, Mme Rakia Kolsi, CIN 00539684, demeurant au n°8 Rue Fatma Nachi Manzah 5 Ariana, Mme Mohla Kolsi, CIN 04753424, demeurant à la rue Fairouz n°18 Jardin El Manzah 2 Mnihla Ariana, Mme Asma Abed, CIN 00282469, demeurant au n°9 rue Mokhtar Loghmani Manzah 7 Ariana, M. Mehdi Kolsi, CIN 07491579, demeurant au n°9 rue Mokhtar Loghmani Manzah 7 Ariana, M. Mahmoud Kolsi, CIN 09352439 demeurant au n°9 rue Mokhtar Loghmani Manzah 7 Ariana, Ont vendu à Mme Ikram Abidi, CIN 07245029 demeurant au n°71 rue Bierut Le Bardo Tunis, le fonds de commerce, sis au n°9 rue Hamilcar Tunis exploité pour la parfumerie objet de l'identifiant unique matricule unique 0001149B.

Les oppositions se reçoivent entre les mains de Maître Mohamed Zied Fantar, avocat à la cour de cassation, à son étude, sise au 48 rue Mokhtar Atia, 1000 Tunis. Cette annonce est parue le 24-3-2022 à la Presse.

2022T00337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 12 Janvier 2022 et le 04 Mars 2022, enregistré à la recette des finances La Goulette le 14 Mars 2022 enregistrement n° 22201749 quittance n° M038532, Madame Islem MKAOUER a vendu à la société Tunisienne d'Assurances «LLOYD TUNISIEN», SA dont le siège social est sis à l'immeuble LLOYD, Rue Tahar Hadda, Les Berges du Lac, Tunis RC n°B1163651997, MF n° 2395/T/P/M/000 le fonds de commerce destiné à l'exercice de tout type de commerce à l'exception des activités qui peuvent gêner les habitants comme l'activité de restauration, de café, menuiserie, de forge, de mécanique des voitures, sis à 57 bis Avenue Mongi Slim Aouina, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées auprès du rédacteur de l'acte Maître Salah DAKHLAOUI, à son cabinet sis à 67 Avenue Yughorta, Mutuelle Ville Tunis dans un délai maximum de vingt (20) jours de la date de cette publication.

L'annonce de cette vente a été publiée au journal ESSABAH en date du 18 Mars 2022.

2022R00706FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 23 décembre 2021 et le 4 Mars 2022, enregistré à la recette des finances La Goulette le 14 Mars 2022 enregistrement n°22201750 quittance n°M038550, Madame Hajer Djobbi résidente à avenue la République, Hammamet, Nabeul, a vendu à la société Tunisienne d'Assurances «LLOYD TUNISIEN», SA dont le siège social est sis à l'immeuble LLOYD, Rue Tahar Hadda, Les Berges du Lac, Tunis, RC n°B1163651997, MF n° 2395/T/P/M/000, le fonds de commerce destiné à l'exercice de tout type de commerce à l'exception de l'activité de restauration, de café, de salles de jeux vente des vêtements, exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à l'Avenue de Libye, Imm Kamel LOT 1156 Ain Zaghouane Nord, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées auprès du rédacteur de l'acte Maître Salah DAKHLAOUI, à son cabinet sis à 67 Avenue Yughorta, Mutuelle Ville Tunis dans un délai maximum de vingt (20) jours de la date de cette publication.

L'annonce de cette vente a été publiée au journal ESSABAH en date du 18 Mars 2022.

2022R00707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Yasminette le 01/3/2022, sous le n° 22200629 quittance n°M012924 Mme Souad Bent Hedi Chaari a vendu à Mr Amine Ben Mahmoud Ben ARFA la totalité du fonds de commerce sis à rue Boubaker Bakir Bizerte consistant en un local exploité entant que tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions doivent être signifiées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Un avis similaire été inséré au journaux Achorouk et le Quotidien le 25/3/2022.

2022R00714FCCC2

Mutation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié enregistré sur le journal mensuel en date du 01/3/2022 quittance n M018512 rédigé par Maître Leila Atayallah et Maître Sondes El Ochi, M. Mohammed Ben Ammar Jelassi a fait une donation à M. Khaled Ben Mostapha Nasrallah tout le fonds de commerce situé à 19 bis avenue Habib Bourguiba 2033 Ben Arous, enregistré au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0878102F avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera adressée au Bureau du comptable Jomni Fethi sis à la résidence méditerranée 1 Appartement AM02 Avenue de la méditerranée 2034 Ezzahra - Ben Arous dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 24/3/2022.

2022R00721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet de Gabès le 7/3/2022 sous le numéro de quittance 015371M et numéro d'enregistrement 22201435 Amel Jmai carte d'identité Nationale n°05805982, domiciliée à rue Sprols a vendu à Nesrine Bouabdelli carte d'identité Nationale n°05457805 domiciliée à Gabès rue Sidi Hrich la totalité du fonds de commerce sise à rue Salaheddine Ayoubi Gabès Matricule fiscal n°1575899F (Fabriquer et vente "Pizzerias" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'étude de maître Hassen Ben Yahia sise 3 rue Emroelkais Gabès dans le délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel. Cette annonce a été publiée aux journaux "le Quotidien" et الشروق du 24/3/2022.

2022R00730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing enregistré à la recette des finances avenue el Mahatta le 8/3/2022 quittance n°M018136 enregistrement n°22201353 Société l'HORIZON a vendu à Mme Rhimi Samira, la totalité du fonds de commerce vente Pièce de Rechange dont le siège est situé à la Rue Houcine Bouzaiene coin Avenue Moncef Baye Tunis

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse sus indiquée dans le délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 19/3/2022.

2022R00732FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 14/02/2022 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 16/02/2022 n° de quittance M012943.

Monsieur NASR SAHTOUT (M0949871) vend et cède à la Sté SUPER CAS sise à l'Avenue Habib Bourguiba Menzel Kamel d'un fonds de commerce pour vente des pièces détachées d'occasion sis avenue Habib Bourguiba Menzel Kamel.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître KAMILIA SAIDI Avocate sise à rue HSAN BORJI JEMMEL dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Achourouk.

2022S00343FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Boulevard M'hamed Maarouf Sousse le 15/3/2022 en vertu de la quittance n°M022580, Monsieur Abdelaziz Chniti titulaire de la CIN n°08490036 a vendu à Madame Wided Baklouti titulaire de la CIN n°02090413, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels (exploité entant qu'un fast-food) sis à boulevard Marichel Tito Sousse.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal auprès de l'acheteur à son adresse élue sise à la rue 22 janvier 1952 Immeuble Soyad (Bureau assurance Ami)

Cette annonce a été insérée au journal "La Presse" en date du 19/3/2022.

2022S00351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte du 3/3/2022, enregistré à Monastir le 14/3/2022 (N°22201475 - quitt. N° MO18425), Nagi Ammar résidant à 310 C1 Monastir, a vendu à Imen Bouzgarou Rais résidant à Rue Arbi Kabadi 192 R6 Monastir, le fonds de commerce exploité dans la vente de prêt à porter, sis à Cité Trabelsia boutiques n°2 et 3. Les oppositions se font à

l'adresse de l'acquéreuse dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk du 16/3/2022.

2022S00361FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances le 3 septembre 1943, Sousse sous le n°M15390, enregistrement n°22200341, M.Abderrahman Ben Naoufel Ben Abderrahman Dardouri, CIN n°12835616 délivrée le 5/8/2020, sis à Hay Al Nour, M'Saken - Est, la totalité du fonds de commerce exploité café 1ère catégorie Cité Rue Fatma Zahra, Hay Ettahrir, Sousse avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Anis Ben Ettaher Echatti CIN n°08475212 du 5/8/2020.

Les objections seront recevables dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne dans le cabinet de Maître Chedli Masiougha, Immeuble Habib Zrouga, 2ème étage, bureau n° B 12, Trocadéro Sousse.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» en date du 20 mars 2022 sous n°6449.

2022S00364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Dans le cadre du contrat de vente en date du 14/01/2022 enregistré à la recette des finances de Moknine le 4/02/2022 sous le n° de quittance 8900 et le n° d'enregistrement 22200313, vendus : Héritiers Mohamed bn Ajmi Zina, à Ahmed bn Imhamed bn Dia, tout un fonds de commerce situé au RDC local de 50 m² prêt à exploiter une boutique de vente de toute activité commerciale et composant de local commercial, avec tous ses éléments physiques et moraux, d'où les oppositions se font entre les mains de Ahmed bn imhamed bn dia au lieu de sa résidence à Avenue de la République à Moknine durant 20 jours de la date de publication de l'avis au Journal Officiel.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" en date du 11/3/2022.

2022S00366FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Slaheddine Tabboubi et le Maître Faycel Haggui, enregistré en date du 25/02/2022 à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous Quittance n°M008360, Cherif Mouaouia, CIN n°04011382, a cédé en tant que don à son fils Fadi Mouaouia, CIN n°09257318, la totalité du fonds de commerce du local commercial, destiné Drugstore (Identifiant Unique : 1113313Y) sise à Cité Laouinat - Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 24/3/2022.

2022S00368FCCC2

Etude Maître Faouzi Dagdagui

02 Rue Ali Belhouane - El Jem - Tunisie

Tel : 73 632 151

Fax : 73 630 157

Par acte en date du 31/01/2021 et enregistré à la recette des finances de Sidi Oulouene le 23/02/2022 sous le numéro M006021 Monsieur Asaad Fradi, a vendu à Monsieur Yassine Bouzid le Fonds de Commerce exploité à la cité commerciale de Sidi Oulouene ayant une activité commerciale. Les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du Monsieur Asaad Fradi, à son adresse située avenue La Turqui Bradaa, et à Monsieur Yassine Bouzid à son adresse située Ouad Béja Nord Sidi Oulouene.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien le 24/3/2022.

2022S00370FCCC2

Etude Maître Faouzi Dagdagui

02 Rue Ali Belhouane - El Jem - Tunisie

Tel : 73632151

Fax : 73 630 157

Par acte en date du 10/01/2022 et enregistré à la recette des finances de cité Riadh Sousse le 15/3/2022 sous le numéro M019449 Monsieur Tarek Ben Said, a vendu à Monsieur Mounir Hamila le Fonds de Commerce exploité à l'avenue Tlili cité Riadh Sousse pour l'exercice d'une activité commerciale. Les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours de cette annonce au Journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du Monsieur Tarek Ben Said, à son adresse située avenue Assad Ibn Fourat El Jem, et à Monsieur Mounir Hamila à son adresse située à l'avenue Omar Mokhtar El Jem.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 24/3/2022.

2022S00371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 14/3/2022 sous le n°22200785 quittance n°018901 Mr Elayedi Ouni CIN 09145907 demeurant à avenue Alimem Alboukhari Khzema Sousse a vendu à Mr Taher Dridi CIN 05550762 demeurant à 19 Rue Majerda n°149 Sousse Le Fonds de commerce du local commercial drugstore avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être présentée entre les mains de l'acheteur en sa demeure n°19 Rue Majerda 149 Sousse selon l'article 3 du contrat de vente; dans un délai de 20 jours de son apparition au Jort.

Cette attestation a été publiée au journal le quotidien le 24.3.2022.

2022S00373FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 17/3/2022, enregistré à la recette des finances Rue de l'Indépendance à Sousse le 23/3/2022 sous n°22201001, quittance n°M015319, Mr Zouhaier Ibn Dahmani, titulaire de la CIN n°05527693, a vendu et cédé à Mme Aïcha Gafsi, titulaire de la CIN n°03820192, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente Meuble occasion avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Amel Rue Essalem Cité Laouina Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien».

2022S00378FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/3/2022 - enregistré à la recette des finances à Haffouz en date de 23/3/2022, quittance n°M0067200 Salah Ben Farhat Ben Mohamed Lassouad Bahrouni titulaire de la CIN n°02040605 a vendu à Khadlja Bent Abdesslem Bahrouni, titulaire de la CIN n°07611332 tout le fonds de commerce situé à Rue Ali Zouaoui - Haffouz Kairouan, destiné à la vente d'alimentation Générale.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours 20 jours.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 24/3/2022.

2022S00379FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 7/3/2022 enregistré à la recette des finances de Sahline le 8/3/2022 sous le numéro 22200373 et quittance n°M009594, Ltaief Yasmine a cédé à Ajjel Ammar la totalité du fonds de commerce situé à Rue Habib Bourguiba Sahline au prix de Huit milles dinars.

Les oppositions doivent être faites dans une vingtaine de jours qui suivent l'apparition de cette annonce et déposées auprès de maître Radhia Akremi Houmet Trabelsia Monastir.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le quotidien» du 18/3/2022.

2022S00381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 25/01/2022 enregistré à la recette des finances Bouficha le 3/02/2022 sous le n°22200090, quittance n°002743, Wissem Baccouche, titulaire de la carte d'identité nationale n°05513600 datée du 29/3/2000, a vendu et cédé à Monji Baccouche, titulaire de la carte d'Identité nationale n°09279619 datée du 22/9/2009, tout le fonds de commerce utilisé comme Boucherie en détail situé à BFH, H-Chaker Bouficha 4010.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne et chez l'acheteur au domicile de fonds de commerce BFH, H-Chaker Bouficha 4010. Cette vente a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 19/3/2022.

2022S00382FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Chihia Sfax; le 16/3/2022 sous le n°22200321; quittance n°M015685 Monsieur Rami Gargouri titulaire (CIN 11060995) a vendu à la Société Bapharma représentée par son gérant, Mohamed Ben Thamer Muttibaa titulaire (CIN 08777541) la totalité du F.C exploité dans le local sise dans la boutique et exploité sous forme d'une boutique de location et vente des robes de mariage située sur la Route de Tanniour, à 4,5 km de Sfax.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de Maître Ayedi Abdelfeteh Avocat 2 Av. LEOPOLD SINGHOR IMM. IDRISS 1er étage Sfax et ce dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de vente a été publié au journal "Al Sabeh" le 19/3/2022.

2022X00349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 16/3/2022 et signé le 17/3/2022 et enregistré à la recette des finances de Thinah le 18/3/2022 sous le quittance n°M014636 Enregistrement n°22200361 Mme Narjes Ammar, CIN n°05252126 a vendu à Mr Ahmed Touati, CIN n°05292485, tout le fonds de commerce situé à route de Gabès km 6 Sfax exploité café classe1.

Les oppositions sont recevables au cabinet du maître Kallel Mourad avocat situé à l'immeuble intilaka 1 Bloc H2 5ème Etage Sfax Code Fiscal n°5351534Y/A/P/000 dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT Considérant que cette annonce a été publiée aux journaux "La Presse" et "Essabeh" du 22/3/2022.

2022X00354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mahdia le 28/01/2022 n° de quittance M006104, Enregistrement n°222003018.

Madame Ibtisam Bent El Habib Gara sise à rue El Ward Rajjich Mahdia a vendu et cédé tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente du café et dépendances sous le nom commercial Picasso situé à l'Avenue Habib Bourguiba Rjjich Mahdia à Mr Amine Ben Hafhed bou Soffara sise à Cap Afrique (Borj Arras) Mahdia.

Les oppositions seront entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la date de son apparition au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Alchourouk" le 9/3/2022.

2022X00358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 15/3/2022 portant signature légalisée le 15/3/2022 et enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 18/3/2022 sous le n°22200335 quittance M015978, Mme Hadrich Hanen CIN 08179533 a cédé à Mr Smaya Riadh CIN 11061933, la totalité du fonds de commerce du local sis à route de Teniour km 5, magasin 2, rez-de-chaussée, immeuble kaffel, destinée comme cafeteria.

Les oppositions sont reçues entre les mains du maître Bradaii Mohammed à l'adresse de son bureau sis à n°12, Léopold Senghor, immeuble karray étage 4 bureau 6 Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 25/3/2022.

2022X00364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte S.S.P daté du 7 février 2022 et signé le 11 et 16 février 2022 et enregistré à la recette des finances Denden le 11 mars 2022 sous le n°22200807 quittance M019980, Mr Nabil Ben Hamda Maaroufi demeurant au 9, rue Carawan, Manouba, a vendu à Mr Rached Ben Mohamed Sghaier Hanachi demeurant à Saniet Saiidi, rue Habib Bougatfa - Manouba la totalité du fonds de commerce destiné à tout type de commerce exploité en tant que café de première catégorie au local sis au n°8, rue Ibn Abi Dhief, Manouba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions éventuelles devront être faites dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la date de la publication du présent avis, entre les mains de l'acheteur Mr Rached Ben Mohamed Sghaier Hanachi, à l'adresse de l'exploitation du fonds de commerce sis au 8, rue Ibn Abi Dhief, Manouba et dans lequel une copie de l'acte de vente du fonds de commerce a été laissée en dépôt.

Ce même avis a été inséré au journal "Echourouk" du 17 mars 2022.

2022400665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé en date du 7/3/2022 et enregistré à la recette des finances Rue le Paradis Ariana le 14/3/2022 sous le n°122202068 Quittance n°M034419, la société d'importation des meubles et décors, ayant l'identifiant unique n°1245341J, dont le siège social est sis à l'Avenue Fattouma Bourguiba, Km 13 Impasse n°2 Sidi Fradj Soukra Ariana, a vendu à la société Little Moon ayant l'identifiant unique n°1754669Q, dont le siège social est sis à l'immeuble Salakta II zone industrielle Khaireddine le Kram 2015 Tunis, la totalité du fonds de commerce destiné à usage de vente et de dépôt de meuble, article de décoration et tout ce qui peut se rattacher à cette activité ainsi qu'usage de tout de commerce et exploité dans le local sis à l'Avenue Fattouma Bourguiba, résidence el Akhoua Magasin C3, 2036 Soukra Ariana et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent parvenir à la société Little Moon dont le siège social est sis à l'immeuble Salakta II zone industrielle Khaireddine le Kram 2015 Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 19/3/2022.

2022400672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 14.3.2022 à la recette de Bardo sous le n°22200951, selon lequel Mr Hassan Laaouij domicilié à la rue 56 Av. Habib Bourguiba le Bardo vend à Mr Kamel Hamrouni et son fils Omar domicilié à la rue 6 rue Alexandrie le Bardo la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce avec tous ses éléments matériels et moraux à rue 56 Av. Habib Bourguiba le Bardo.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 19.3.2022.

Toute opposition doit être faite devant les acheteurs au cabinet de son avocat maître el Feki Mongi 19 Av des Etats-Unis le belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de sa parution au JORT.

2022400690FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce rédigé par maître Hichem Ghribi à la date du 16/3/2022 et enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 22/3/2022 sous numéro n°22200356 quittance numéro M014488.

Mr Abderahmen Ben Mahmoud Ghribi a vendu à Mr Raed Ben Saleh Saîdeni la totalité du fonds de commerce sis à Avenue Habib Bourguiba Menzel Jemil Bizerte destiné pour vente fruit sec avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions peuvent se faire auprès de l'acheteur dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au JORT; au local du fonds de commerce cité ci-dessus.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 26/3/2022.

2022400696FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 14/3/2022, (Quittance M034280 Enregistrement 22201033) la société de technologie chimique Transtec Titulaire de l'identifiant unique N°0424713 /H a vendu à la société Maxforce Kit titulaire de l'identifiant unique n°1754344 W la totalité du fonds de commerce sis au 83 boulevard Fethi Zouheir route Raoued Klm 2.5 à usage commercial et industriel.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Bourghida Afef à son cabinet sis au 11 rue André Ambère Ariana dans les délais légaux.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 23/3/2022.

2022400698FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

par acte sous seing privé en date du 23/8/2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 23/8/2021 le numéro 21203059 n° de quittance M047471. Monsieur Hafed Jbeli, titulaire de la c.i.n n° 08925214 vend à la société «fedirale informatique» en la personne de son représentant légal Khaled Ben Ali titulaire de cin 08972950 la totalité du fonds de

commerce exploité au local (avenue Habib Bourguiba Bizerte) destiné à l'exercice des activités commerciales.

Les oppositions seront reçues chez maître Mattoussi Chaker dont l'étude est au 47 rue Tunis Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2022400702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de la Charguia le 26/3/2022 quittance n°M034231 enregistrement n°22201724.

Mr. Younes Ben Salem Ben Amor Jaini titulaire de la CIN n°06529106 délivrée le 8/8/2011 a vendu un fonds de commerce avec tous ses éléments physiques et moraux d'un magasin destiné pour la vente des fruits secs, sis à la rue Abderrahmen Ghariani Cité El Khadhra - Tunis à Mr. Chedly Ben Kilani Ben Boukhlel Mastouri titulaire de la CIN n°02233528 délivrée le 26/01/2007.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article sera publié dans le journal le quotidien le 26 Mars 2022.

2022400704FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Avec un acte de renonciation par maître Bousbih Hela avocat daté du 17/3/2022 enregistré à la recette des finances de Bab Souika sous le numéro de quittance M020288 et sous numéro d'enregistrement 22200598 a renoncé à toutes ses parts dans le fonds de commerce situé au 47 rue Sidi Mhriz à son fils Ridha Elkassah avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité de tous commerce. Les oppositions se font dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains Ridha El Kasseh. Cet avis a été publié en deux journaux «Elchourok» et «la Presse» le 19/3/2022.

2022400705FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat S.S.P enregistré à la recette des finances Rue Habib Thameur à Tunis le 11/3/2022 (quittance n°M017031 enregistrement n°22300716), Mr. Moncef Ben Hamida Ben GHORBEL MF n°0282440M et CIN n°00587749, demeurant 55 Rue Najib Mahfoudh Boumhel Ben Arous a loué en gérance libre à La Société Hanin Tex MF n°1346331/SMA/000, ayant son siège à la rue 6403 Cité Khaled Ibn Walid Manouba le fonds de commerce sis 16 Rue Charles de Gaulle à Tunis. Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk du 19/3/2022.

2022T00326FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing en date du 01/3/2022 enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul Quittance n°025323 enregistrement n°22300909 du 9/3/2022 loue la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels activité tous commerce sis à 8 rue Sousse Nabeul à la société ICE GREEN DISTRIBUTION (SUARL) représentée par son gérant Mr Mohamed Akram Ben Hamza Ben Mohamed Said, titulaire de la CIN 07087629 délivrée à Tunis le 01/3/2012 société en cour de constitution les oppositions auront lieu à l'adresse sus indiqué dans les 20 jours qui suivent la publication au J.O.R.T. Publier au journal la Presse.

2022R00723FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p signé le 7/3/2022 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo, Sousse le 15/3/2022 sous le n°22300813 selon la quittance n°M019894 ; M Mouhamed Naceur Drira a loué à M Fedi Ben Ammar la totalité du fonds de commerce immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant unique n° 0413490C, et exploité dans la location des scooters sis à l'Avenue des Palmiers, Khézema - Sousse et ce pour une année renouvelable à partir de 01/7/2022 jusqu'au 28/02/2022.

Les oppositions seront faites au lieu de location du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 19/7/2022.

2022S00357FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/02/2022 signé le 11 et le 24/02/2022 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 25/02/2022 quittance n°M013540 enregistrement n°22300608 société le Romain représentée par son gérant Tarek Tkaya titulaire de la CIN n°02831910 a loué à Rahma Koraani titulaire de la CIN n°07674914 en gérance libre tout le fonds de commerce sis à RC Rue Nasser Bay Sousse et exploité en Restaurant touristique pour une durée de trois ans à partir du 01/03/2022 renouvelable par tacite reconduction.

Le présent avis est paru au journal Le Quotidien du 23/3/2022.

2022S00365FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/01/2022 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba 26/01/2022 sous le n°22300412 quittance n°M009389 Madame Rachida ANEN titulaire de CIN n°00083667 a loué à titre de gérance libre à MASSOUD ELBEZ n° CIN 13449281 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente en détail de matériel d'informatique sis à rue ABDELHAMID KHADHI Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 01/3/2022 au journal Essabeh page 12.

2022X00345FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : "Etudes et recherches sur la durabilité".

Buts : Culturel.

Adresse : 20, rue Sidi Ibrahim Riahi, (rue Al-Bacha), Tunis, Tunisie.

Ses objectifs :

1- Contribuer à diffuser la culture de la durabilité au service de l'intérêt public tunisien à travers des activités publiques et culturelles.

2- Chercher à établir des indicateurs et des outils pour la pérennité de la démocratie tunisienne et à mener des démarches et entretiens scientifiques.

3- Recherche d'instaurer une coopération scientifique et médiatique et d'échange d'expériences avec la société civile d'abord en Tunisie et à l'étranger dans le cadre d'une étude appliquée et d'ateliers conjoints.

Membres :

Président : Mohamed Larbi Seddiki

Secrétaire général : Chamseddine Mansri

Trésorier : Fayçal Cherif.

2022T00328APSF1

Constitution

Syndic des copropriétaires Résidence Omar Zayane - Hammamet

Suivant procès-verbal daté du 6/11/2021 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 16/3/2021 sous le n°22801288 quittance n°M039808, et sur l'arrêté de la municipalité de Hammamet le 6/12/2021 il a été constitué le Syndic des copropriétaires :

Nom : Syndic des copropriétaires Omar Zayane

Adresse : 27 rue Omar Zayane - Hammamet

Président : Ben Hamida Sahar Heddine

Vice-Président : Othmani Hassen

Secrétaire générale : Karoui Sameh

Trésorier : Ben Mansour Abdelhafidh

Conseiller syndicale : Othmani Mounira.

2022T00330APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Plaidoyer international pour les patients insuffisants rénaux

Siège social : Résidence Horizon appt 13 El Mourouj - Ben Arous

Objet : Au niveau national au profit des patients tunisiens insuffisants rénaux.

Objectifs :

A- Aider les nouveaux patients insuffisants rénaux en leur fournissant un briefing et des informations qui facilitent la conviction de s'adapter avec les patients et de répondre au traitement

B- Aider les patients nouveaux et anciens à effectuer des opérations de fistule artério veineuse au moindre coût et à moindre pression psychologique et les aider à obtenir des médicaments auprès des pharmacies référées aux cliniques et hôpitaux de la sécurité sociale grâce à un groupe spécial. Il s'agit de recevoir les médicaments au nom des patients et de s'assurer qu'ils les reçoivent à leur lieu de résidence, avec leur inscription dans des listes d'inventaire à utiliser en cas de besoin pour connaître le stock de médicaments d'un patient à redistribuer entre les patients en cas de besoin.

C- Assurer la formation de relations avec les directeurs d'hôpitaux et les services de médecine d'urgence pour distinguer les patients insuffisants rénaux lors du recours à ces services, si c'est nécessaire.

D- La constitution des dossiers sociaux de tous les insuffisants rénaux en République Tunisienne, permettant ainsi d'identifier les patients afin de les prendre en charge et éventuellement réserver à certains d'entre eux une aide circonstancielle, qui est dépensée en fonction des capacités disponibles.

E- Soutenir des initiatives de développement économique pour certains patients qui souhaitent être érigés à leur compte pour un travail honnête leur assurant dignité, indépendance financière et l'opportunité de travailler dans des hangars de service non pénibles.

F- Permettre aux membres de l'association de s'adonner à des activités culturelles et dynamisantes les dimanches de chaque semaine et organiser des déplacements internes et externes (en coordination avec les partenaires de l'association en Tunisie et à l'étranger).

G- Cherchant à établir un bras logistique pouvant transférer les patients insuffisants rénaux vers leurs centres de purification dans les hôpitaux publics (afin que la tragédie du Corona 2020 ne se reproduise pas).

H- Informer les insuffisants rénaux et défendre leurs intérêts en cas de besoin, notamment auprès des cliniques d'hémodialyse et des carences qui en sont entachées, en violation des conditions des brochures.

I- Organiser des campagnes de détection précoce pour la prévention des insuffisants rénaux et y répondre en retardant sa survenue chez certains, ainsi que faire connaître et mobiliser la culture du don d'organes, notamment auprès des proches d'origines et de branches.

J- Secourir les faibles des malades en leur permettant de manger les jours des rations de liquidation ou en leur fournissant des denrées alimentaires.

2/ Au niveau international au profit des patients insuffisants rénaux non Tunisiens :

Faciliter les séjours des patients non tunisiens en Tunisie et sécuriser leurs affaires en matière de transport, d'hébergement et d'accompagnement pour bénéficier des quotas de soins à travers le réseau des coopérants avec

l'association des agences de voyage et des cliniques privées pour la purification du sang et s'assurer que les quotas périodiques de filtration sont respectés et garantis pour eux pendant leur séjour en Tunisie.

Les Membres : Linda Chikhaoui : Présidente.

Naziha Cherif : Secrétaire Générale.

Noureddine Romdhani : Trésorier.

2022R00625APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Wafa Culture et Arts.

Sujet : Culture social.

Membres :

- Présidente : Madame Mbarka Aouinia Brahmi.

- Secrétaire général : Monsieur Faouzi Jebali.

- Trésorier : Monsieur Slah Mansouri.

Siège : 44 Rue Ali Ben Ghedahem - premier étage 1001 Tunis.

Objectifs :

- Participation de la diffusion de la culture Arabie Islamique.

- Participation de la culture anti-terroriste.

- Participation de la progression de l'innovation technique pour les Jeunes.

2022R00683APSF1

Création d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 16/7/2017 sous le numéro 05/2017. Il a été crée un Groupement de Développement Agricole Comme suit :

- Zone d'activité : ALMARJA.

Secteur : THERMDA.

Délégation : Dahmani

Dénomination : "ALMARJA"

Siège social : ALMARJA

- Nom du président du conseil d'administration : IBRAHIM FADAOUI

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2022R00704APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Volonté et Citoyenneté

Sujet : Domaine de développement

Adresse : 14 rue Moez Ben Badis Mornag 2090 Ben Arous.

Objectifs :

1/ Promouvoir de développement participatif; consacrer la citoyenneté, la surveillance et la bonne gouvernance

2/ Contribuer à la préservation de l'environnement; réaliser des activités sociales, culturelles et récréatives Fondateurs :

Le président de l'association : Dorsaf Dridi

Secrétaire général de l'association : Ezzeddine Abbessi

Trésorerie de l'association : Firas Kalai.

2022R00710APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : conseil international méditerranéen et africain des affaires.

Siège de l'Association : Rue Taieb Al-M'hiri, Bâtiment Toumia, deuxième étage, Monastir.

Thème de l'association : Développement.

Les objectifs de l'association :

- Cherchant à renforcer les liens de fraternité et d'amitié et à soutenir les relations économiques et commerciales entre la Tunisie, les pays méditerranéens, les pays africains et tous les pays du monde.

- Cherchant à attirer les investissements vers l'Etat tunisien et à augmenter le volume des échanges commerciaux entre celui-ci et les pays méditerranéens, africains et internationaux pour un développement européen-africain-mondial global, conjoint et intégré.

- Lier et améliorer les échanges entre la Tunisie et les différents ensembles économiques méditerranéens, africains et internationaux.

- Chercher à améliorer le climat des affaires, les conditions d'investissement et les opportunités d'emploi en Tunisie, en coopération avec les pays méditerranéens, les pays africains et le reste du monde.

- Contribuer au renforcement des capacités des entreprises et institutions économiques tunisiennes, européennes, africaines et internationales pour l'investissement étranger.

- Chercher à développer et à soutenir les relations entre les hommes d'affaires en Tunisie, dans les pays méditerranéens, en Afrique et dans le monde entier pour renforcer la coopération économique entre eux et investir dans tous les domaines du développement global.

- Chercher à entourer les jeunes investisseurs et émetteurs pour leur permettre de se lancer et de réussir leurs projets.

- Travailler pour activer le rôle des femmes dans le domaine des affaires et chercher à assurer la réalisation de leur rôle de premier plan dans le développement global.

Président de l'association : Sami Chakroun

Vice-président principal : Amal Al Mastouri

Deuxième vice-président : Jamal Al-Amiri

Troisième vice-président : Al-Habib Al-Doss

Secrétaire général : Nabil Sassi

Secrétaire générale adjointe : Karima Salmi

Trésorier : Nasser Al-Askari

Membre : Nabil Al-Hani

Membre : Elias Saïd.

2022R00731APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association sportive de Zraoua

Adresse : Zraoua Nouvelle 6024 Gabès

Sujet : Encadrement et formation des jeunes, développer leurs capacités physiques et mentales et les amener au plus haut niveau sportif et moral.

Composition :

- Président : Amor Bouadya

-Vice Président : Mohamed Daadaa

- Trésorier : Mourad Ben Zayed

- Secrétaire général : Ridha Benhlel.

2022R00735APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Amal pour la prise en charge des enfants autistes à Kerkennah

Siège social : Centre de camping et de colonie Ramla Kerkennah - 3070 Kerkennah

Objet : Association sociale

Objectifs :

1- Travailler pour apporter un soutien physique, psychologique et social aux enfants autistes

2- Contribuer à l'intégration des enfants autistes dans la société

3- Coopération avec des associations similaires au pays et à l'étranger.

L'association, dans l'exercice de ses activités, doit respecter toutes les réglementations en vigueur à cet effet.

PV n°15339 du 6/10/2021.

Comité :

1- Présidente : Samah Chebbi Ben Chikha

2- Vice-présidente : Mouna Khedri Guedich

3- Secrétaire générale : Khamissa Souissi

4- Trésorier : Haitham Guedich.

2022X00376APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : RIMEL CAMP

Siège social : A proximité de l'école de pêche à Rimel, Menzel Jemil 7080 Bizerte.

Objectifs :

1- Contribution au nettoyage de la forêt et ses plages contre une exploitation mauvaise et inorganisée en tant qu'espace de camping, d'été, de loisirs et de sports, et lutter contre le phénomène de l'ivresse, qui s'est multiplié de manière spectaculaire ces dernières années et a devenir un danger et une source de désagréments pour les riverains, les villégiateurs et les amateurs de forêt, tout en respectant le dispositif légal en vigueur.

2- Contribuer à la revitalisation de la forêt et de la plage en adéquation avec la nature du lieu et créer de nouveaux types d'animations et d'activités organisées et encadrées qui ne nuisent pas à cet espace forestier, visité chaque année par des milliers de citoyens tout au long de l'année, surtout en période estivale.

3- Soutenir les efforts de l'état pour intervenir lors d'incendies et apporter les premiers secours.

4- Contribution à la fondation du Festival International du Camping, qui vise à diffuser une culture du camping positif, à soutenir une culture de citoyenneté environnementale et à prévoir une exploitation rationnelle des paysages naturels et des richesses dont bénéficie notre pays.

Membres :

Présidente de l'association : Zakia Al-Mansouri

Secrétaire général : Houssem El Din Mahmoud.

2022400693APSF1

Constitution de succursale d'association étrangère

Nom : Journalistes pour les droit humains

Adresse : Bureau A4 au 2ème étage de l'immeuble "les orangers" sis à la Rue Lac d'Annecy Lac 1 - les Berges du Lac.

Les activités :

1/ Education des Journalistes et le public sur les questions des droits Humains par des cessions des formations, conférences, séminaires, échanges d'étudiants, et des professionnels, recherches et publications de matériels pédagogiques sur le droit Humains.

2/ La création des prix d'honneur et d'excellences pour les reportages sur les questions de justice sociale.

Les représentants :

Nozha Albouchi : Représentante légale et directrice

Oumayma Nafouti : Trésorière.

2022400711APSF1

Constitution d'une association

L'association Souffle (Nafas) a été constituée et son objectif est de contribuer à la sensibilisation à la culture des droits de l'homme et de pousser à l'adoption de politiques sociales, économiques et environnementales garantissant les droits de l'homme.

L'association Souffle (Nafas) est une association sociale et son président, M. Mohamed Ali Al-Radaoui, située au 7, quartier Al-Wefaq, quartier Al-Mustaqbal, Ain Zaghouan, Tunisie.

2022400712APSF1

Homologation de résolutions

Abandon de poste du Trésorier

Du comité du Syndic de la Résidence les Orchidées

BD 14 Janvier 4051 Sousse

Suivant PV de la réunion du Comité du Syndic de la résidence les Orchidées en date du 10/3/2022 publié au journal la presse sous le n°2200048 en date du 22/3/2022, Mr Taher Khouaja a volontairement abandonné son poste de trésorier du Syndicat de la résidence les Orchidées et a renoncé à la double signature des chèques bancaires et à toutes les affaires financières.

2022S00362APSF2

Nomination d'un nouveau président

A la tête du syndicat du complexe commercial et d'habitation Al Intilaka 1 Rue Haffouz - Rue Kairouan - Avenue Taieb Mhiri 3000 Sfax

Suivant PV de l'AG-Annuelle du syndicat du complexe commercial et - d'habitation AL INTILAKA à Sfax il appert :

- L'approbation du rapport social et financier du syndicat pour les années 2019, 2020 et 2021.

- La nomination d'un nouveau président à la tête du syndicat en l'occurrence le sieur Wahid Dhieb.

2022X00350APSF2

Association Elite Sportive Djerba

Vu le procès-verbal de la réunion plénière d'évaluation (période : 2019-2020 et 2020-2021) le 24/10/2021 enregistré à la recette des finances Djerba - Houmet Souk Rue 2 mars le 11/3/2022 sous le numéro 22801193 Quittance n°M029168.

Il a été décidé :

1. Révision du premier chapitre : lire l'Association Elite Sportive Djerba est une structure sportive pluridisciplinaire et sportive impliquée dans les universités sportives nationales.

2. Révision du deuxième chapitre : lire l'Association Elite Sportive Djerba a pour objet :

- Organiser la pratique de toutes les disciplines dans les sports individuels et collectifs,

- Former des élites avec ces spécialisations dans les sports individuels et collectifs.

2022X00356APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à un surenchérissement

Le surenchérisseur : Adel Ben Elayadi Ben Mohamed Chemek, inspecteur au sein de la Sté Trans-Tu, demeurant à 6 rue Ferdaous cité Wifak Fouchana gouvernorat de Ben Arous, C.I.N n°03980289.

Partie poursuivante : Banque international Arab Tunisie société anonyme inscrite au R.C au tribunal de première instance de Tunis n°B187881996 siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Adel Attitallah, Avocat, sis à Rue Salem Harzallah immb. Banque de sud 3ème étage Sfax.

Partie saisie : *Ali Ben Elayadi Chemek, entrepreneur de travaux publics, inscrit au R.C à Mahdia N° A 1337051998, demeurant 14 Rue la Galite la Chebba gouvernorat de Mahdia titulaire de C.I.N n° 03932612 (entant que débiteur)

* Elayadi Ben Mohamed Ben Mansour Chemek, Agriculteur, demeurant Rue la Galite la Chebba gouvernorat de Mahdia titulaire de C.I.N n°03811079 (entant que garant)

L'Adjudicataire : Feiz Ben Abdel Hamid Ben Mahmoud Dhouib, Gérant d'une Sté, demeurant Rte Gremda Km 6 Sfax, titulaire de C.I.N n°08170630.

Avocat surenchérisseur : Maître Amor Zaabar, Avocat à la cour d'appel, sis à l'avenue 2 Mars 1934 Mahdia 03963815 C/N.

Les biens Immobiliers mis en Vente : Tout l'immobilier situé dans le quartier AL-Wahab rue la Galite, qui est représenté dans un terrain semi rectangulaire qui comprend du coté sud un bâtiment composé de deux étages : Rez-de-chaussée et premier étage, le Rez-de-chaussée est un entrepôt dont l'entrée s'ouvre au sud, il couvre une superficie d'environ 160 mètres carrés, le premier étage est un bâtiment moderne destiné à l'habitation, construit sur la même surface de l'entrepôt situé au Rez-de-chaussée et attenant à celui-ci du coté nord, un second bâtiment destiné à l'habitation situé au Rez-de-chaussée avec une surface couverte d'environ 96 mètres carrés, l'ensemble de l'immobilier est délimité au sud par une voie publique d'où l'entrée connue sous le nom Rue la Galite, de l'Est propriété Mabrouk Chemek, de Nord propriété Héritiers de Hadj Ali Chouaib, de l'Ouest propriété Hédi Chemek -la superficie totale de l'ensemble de l'immobilier est d'environ 414 mètres carrés.

Mise à prix de l'immobilier mis en vente : la mise à prix de l'immobilier mis à la vente est fixée à cent quatre vingt neuf mille deux cent quarante-sept Dinars 335 millimes (189247, 335 DT) c'est après l'augmentation d'un sixième de l'offre, s'y s'ajoutent les frais fixés antérieurement par le tribunal et qui sont de l'ordre de quatre mille cinquante et un dinars et 294 millimes (4051. 294 DT) en ajoutant, aussi, les nouveaux frais fixés par le tribunal.

Date et lieu de l'adjudication suit à un surenchérissement : la vente de l'immobilier sera suite à un surenchérissement de prix de vente aux enchères dans l'affaire n°1889/21 rendu le 14/02/2022 est fixée auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia, le lundi correspondant au vingt-cinq Avril de l'année deux mille vingt-deux (25/4/2022) à 9 H du matin et les heures qui suivent.

La participation aux enchères se fait par le biais d'un Avocat non stagiaire et après le dépôt du tiers de la mise à prix à la recette des finances ou la présentation d'un chèque certifié ou une caution bancaire non réversible.

Visite de l'immobilier : il est possible de visionner le bien immobilier mis à la vente et de le visiter à tout moment.

2022R00708VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : AMEN BANK, société anonyme, RC n°B176041996, dont le siège social est à l'Avenue Mohamed V El belvédère 1002 Tunis, M.F : 00221M/P/M/000 (demandeur).

Copropriétaire : Romdhani Ayech, ayant son lieu de contact désigné au bureau maître El Arbi Lotfi Avocat à la cour de cassation 3 rue Hédi Nuira troisième étage 1000 Tunis. (Défendeur)

Avocat poursuivant : Maître Laabidi Ahmed Avocat à la cour de cassation 31 immeuble Bizerte Centre 5ème étage Bizerte.

Désignation des parts : suivant le rapport de l'expertise fait par d'experts Mohammad Hadi Iseo au titre foncé n°40901 Bizerte, situé au sud-est de Utique de Bizerte, Nommé «Ramadani», sa superficie est 288590 mètres carrés, qui se compose de six parcelles, ce sont la parcelle n°3 et sa superficie est de 41 341 mètres carrés extraite du titre foncier n°35 855 Bizerte et la parcelle n°4 et sa superficie est de 244045 mètres carrés extraite du titre foncier n°35855 Bizerte et la parcelle n°6 et sa superficie est de 205 mètres carrés et la parcelle numéro 5 et sa superficie est de 815 mètres carrés extraite du titre foncier n°35 862 et la parcelle n°6 et sa superficie est de 1647 mètres carrés extraite du titre foncier n°35 862 et la parcelle n°7 et

sa superficie est de 537 mètres carrés extraite du titre foncier n°6451 qui appartient à la propriété du demande et dont la description est la suivante :

Le titre foncier n°40901 Bizerte est représenté en terre agricole, clôturée de toutes parts par un mur de briques, dans laquelle on peut entrer par une grande porte en fer, qui contient de nombreux arbres fruitiers du genre "oud", des vignes et agrumes avec plusieurs bâtiments et pompes à eau.

Mise à prix : Elle est fixée à sept millions six cent onze mille huit cent cinquante-cinq dinars (7.611855.000 dinars) suivant le rapport de l'expertise fait par d'experts Mohammad Hadi Iseo.

Lieu et date de vente : Le mardi 26/4/2022 à partir du 9h du matin et les heures suivantes devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Bizerte sise quai Tarek Ibn Zied Bizerte.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut être effectuée tous les jours de la semaine et pour plus renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte six quai Tarek Ibn Zied Bizerte ou au bureau de l'avocat poursuivant.

Toutes personne qui désire participer aux enchères ne doit au préalable consigner le 1/3 de la mise à prix, concernant les étrangers l'autorisation du gouverneur est obligatoire.

2022R00717VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nasri Chokri

Avocat à la cour

La partie poursuivante : Le liquidateur judiciaire Mokdad Zoghlemi représentant la société STEDI SARL. RC : 0259502003 B.

L'avocat poursuivant : Maître Nasri Chokri avocat à la cour, 05 Place Mongi Bali App 16 Tunis.

La partie poursuivie : AJILI ABD SALAM - B H BANK - CNSS - Société industrielle d'électronique et électricité.

Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : L'intégralité du bien immobilier sis au nord est de la route régionale n°33 reliant Radés à H.lif et plus précisément à cité oulija situé à Radés et Ezzahra ouvrant sur la rue El eklil.

Composé de deux parties une partie nord avec une entrée principale ouvrant sur la rue el eklil composé d'une villa avec rez-de-jardin et rez-de-chaussée et un jardin. Et d'une partie sud avec entre ouest sur rue el eklil composé d'une petite villa avec entrée principale du côté sud adjacente d'un terrain rectangulaire couvert et un jardin. Objet de titre foncier n°2584 Ben Arous d'une superficie totale de 1000 m².

Mise à prix : Neuf cent trente-huit mille et six cent quatre-vingt-cinq dinars et 462 millimes (938.685, 462D).

Lieu et date de la vente : le jeudi 21/4/2022 devant le Tribunal de première instance de Ben Arous Chouchet Radés Ben Arous

Visite des lieux : Tous les jours.

2022R00725VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nasri Chokri

Avocat à la cour

La partie poursuivante : Le liquidateur judiciaire Mokdad Zoghlemi représentant la société STEDI SARL. RC : 0259502003 B.

L'avocat poursuivant : Maître Nasri Chokri avocat à la cour, 05 Place Mongi Bali App 16 Tunis.

La partie poursuivie : AJILI ABD SALAM - B H BANK - CNSS - Société industrielle d'électronique et électricité.

Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : L'intégralité du bien immobilier sis à l'est de la route reliant Zaouiet Morneg et Morneg et on peut y accéder par la rue Fatma Ezzahra vers le Complexe zahret Morneg d'un terrain d'une superficie totale de 316 m² rectangulaire composé de deux façades une nord et l'autre est ouvrant sur deux rues d'une largeur de 12 m. Objet de titre foncier n°71962 Ben Arous.

Mise à prix : cent soixante-quatre mille et cent dix-neuf dinars et 340 millimes (164.119, 340D).

Lieu et date de la vente : le jeudi 21/4/2022 devant le Tribunal de première instance de Ben Arous Chouchet Radés Ben Arous.

Visite des lieux : Tous les jours.

2022R00726VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Jouini Younes

Avocat auprès de la cour de cassation

2 Rue de l'Environnement Chouchet Radés Ben Arous

Tel : 98 544 971

Il sera vendu devant le Tribunal de première instance de Tunis le mardi 19/4/2022 à partir de 9 h du matin l'immeuble non immatriculé suivant dans le cadre de l'affaire immobilière 8096.

Partie saisissante : Mr Dris Riahi, demeurant au 42 rue el Wifek - cité Erriadh Elmarsa - Tunis, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Jouini Younes.

Partie saisie : Sami Messoudi, tunisien, demeurant au 3 rue el Agha - Elkram Tunis.

Descriptif de l'immeuble : un 1er étage à usage d'habitation non immatriculé de 103 m² contenant 2 appartements, sis à 5 rue Rafraf Cité Sidi Amor Elkram Elgharbi Tunis.

La mise prix : La mise à prix a été fixée à la somme de cent vingt trois mille six cents Dinars (123 600,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 19/4/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Bab Bnet Tunis.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2022R00727VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Le Maître Mohsen Aouissaoui, Huissier de justice (MF : 1074307FAP000) 19 Bis, Rue Malta Sghira - Tunis, annonce la vente aux enchères publiques par le jugement rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous le 6/10/2021 dans l'affaire n°42447, le créancier poursuivant; Ali Outoani et Kamel Naouali et Nahla Alriahi et Kamel Dhbaibini et Younes Berdaha, leur domicile élu Société d'avocat Dérbeli frères sise à 10 Rue de Palestine - Tunis au profit de : Société des usines Métaux (MF : 26441/K), la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels avec une mise à prix de (228.799.392 d) après la déduction de prix de 20%.

Date et lieu de vente : Mardi 12 Avril 2022 à 11 h du matin au siège du fonds de commerce situé à 01 rue Fonderies Mégrine Riadh route Sousse Km4 Ben Arous.

La vente bénéficiera au plus offrant qui désire visiter le fonds et ses éléments, à compter de 8h du matin du jour même. Pour plus d'informations, tout intéressé peut contacter l'huissier de justice chargé de la vente à son étude ci-dessus indiquée pendant l'horaire administratif (Tél : 71 254 993). Cette annonce sera publiée au journal «Essabeh».

Remarque : la participation à la vente ne peut avoir qu'après la consignation de la somme de vingt deux mille huit cent soixante dix neuf dinars 939 millimes (22.879.939D) en espèces ou par chèque certifié auprès de l'huissier de justice. L'adjudication ne bénéficiera qu'à celui qui a avancé le prix et les frais en espèces ou par chèque certifié.

2022R00729VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, ayant élu domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben GOUIDER, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi :

Chihebeddine SLAMA - caution personnelle et solidaire de la société ZITA des huiles Alimentaires, (à concurrence de la somme d'un million cent mille dinars), demeurant à la Rue du Lac Torcana, Bloc B. Résidence Essalama, les Berges du Lac, Tunis, élisant domicile au Cabinet de Me Dhaker MAGROUN, avocat près de la cour de cassation, sis au 4 bis, rue de Mali, 5ème étage n° H5-02, Tunis.

L'avocate poursuivante :

Maître Fatma BEN GOUIDER, avocate près la cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente :

La propriété objet du TF n°99528 Tunis dénommé «Bellevue 24» sise à la cité Le belvédère, Tunis d'une superficie globale de 1015 m² et représente la parcelle n°20 du plan de morcellement du TF n°50330; Le bien revient au débiteur saisi, destiné à usage d'habitation et se situe au n°5, rue de Pologne, Mutuelle ville, le Belvédère, Tunis à proximité de 80 m au nord-est de la rue 1er juin et de 170 m à l'est de la rue Ahmed Boukhari.

La parcelle est de forme trapézoïdale, sa façade principale est au côté Est sur la rue de Pologne qui donne sur la rue de 1er juin et prend le n°5. Ses limites composent une Villa vétuste à usage d'habitation dont une partie sur l'impasse de Pologne et le reste est limitrophe d'autres biens immeubles. La Villa se compose d'un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage.

- Le sous-sol : d'une superficie de 70 m², il est accessible à travers des escaliers venant du rez-de-chaussée et atteignent trois dépôts.

- Le rez-de-chaussée : d'une superficie de 225 m². Son entrée principale se trouve à l'ouest à travers le jardin et mène directement à un séjour qui guide de son côté gauche à une salle de bain et une chambre; en face d'elle, à une terrasse et du côté droit des escaliers, un garage, une salle de bain et une cuisine.

- L'étage d'une superficie d'à peu près 198 m² est accessible à travers des escaliers qui mènent du côté droit à une chambre qui s'ouvre sur une terrasse, une salle de bain et une chambre à balcon; du côté gauche, ils amènent à un salon, une chambre et une salle de bain. En face, ils amènent à deux chambres dont l'une contient un balcon.

Mise à prix :

Le prix d'ouverture proposé est de 2.749.700,000 Dinars auquel s'ajoutent les frais.

Tout enchérisseur doit consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

La surenchérie devra se faire à travers un avocat.

Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication :

Le mardi 26/4/2022 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de Tunis1 située au Palais de la Justice, rue Bab Bnet Tunis.

Visite de l'immeuble :

Tous les jours de la semaine en respectant la tombée de la nuit.

Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante Me Fatma BEN GOUIDER, 4 Rue Mahmoud Materi, Mutuelle-ville 1002 Tunis. Pour consulter le cahier des charges s'adresser au Greffe du Tribunal (chambres des criées) de 1ère instance de Tunis1.

2022R00734VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Kaies Ben Othmane Kabboudi, gérant d'une société ; demeurant à Zaouiet Kontech Gouvernorat de Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Debbabi Amara Avocat près la cour de cassation, Avenue d'Alger Monastir.

Poursuivi : Frej Guezmil, ouvrier, demeurant à Rue Farhat Hached Benbla Gouvernorat de Monastir.

Objet de la vente : Une maison située à Rue Farhat Hached Benbla Gouvernorat de Monastir, dont la superficie est de 120 m², limitée au Sud Samir Baccar; à l'Est Ali Gharbi ouvrant sur une impasse liée à la Rue Farhat Hached.

Mise à prix : Le prix de la vente est fixé à soixante milles dinars (60 000.000 Dinars) selon une expertise établie par l'expert Mr Kamel Boudokhane.

Date de la vente : Mercredi 27 avril 2022 devant le Tribunal de première instance de Monastir à partir de 9 heures.

Visite de l'immobilier : La visite de l'immobilier est possible tous les jours.

2022S00363VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à la réduction du prix de 40 %

Poursuivant : Bouraouia BT Amor elhani, demeurant Rue Hannibal Zeramdine.

Les coindivisaires : Cherifa BT Romdhane Ben Belaid veuve Amor El Heni, Demeurant Rue Hannibal zermadine.

Avocat poursuivant : Maître Chouikh Khmais, complexe Borj Khefacha Bloc 3, 4ème étage Monastir.

Immeuble mis en vente :

Une maison traditionnelle sise à rue Hannibal zeramdine contenant 02 salons, 04 chambres, une cuisine, une toilette, une salle de bain, une petite terrasse et un jardin.

La maison se trouve au rez-de-chaussée et surmontée par un premier étage à la possession de Bouraouia Elheni. La superficie totale de la maison est de 305 m² dont 180 m² couverte. Elle est limitée par Fawzi Elhani coté sud, Hbib Haddhom coté nord, Habib Thabet coté ouest et voie publique coté Est.

Mise à prix : Soixante douze milles dinars (72 000.000D) suite à la réduction du prix de 40 %.

Date et lieu de la vente :

Le mercredi vingt avril deux mille vingt deux (20/4/2022) à partir de 9h du matin à la salle des criées au tribunal de 1ère instance de monastir.

La visite de l'immeuble :

Se fait tout les jours à partir de 10 h du matin jusqu'à 17h.

2022S00367VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Les héritiers de Salma Slimane : Moncef, Mouldi, Fatma, Abdelkafi, Najet, Abdessattar et Taoufik fils de Ahmed Laajili ; demeurants à Sayada Gouvernorat de Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Debbabi Amara Avocat près la cour de cassation, Avenue d'Alger Monastir.

Poursuivie : Raoudha Bent Ahmed Laajili ; demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Route de Ksar Helal Sayada.

Objet de la vente : Un Lot de terrain situé à Laarayech prés de Lamta Gouvernorat de Monastir, dont la superficie est de 250 m², limité au Sud et à l'Est Moncef Laajili et Zohra Bahri ; au Nord voie publique et à l'Ouest Abdelfattah Megdiche.

Mise à prix : Le prix de la vente est fixé à cinquante milles dinars (50 000.000 Dinars) selon une expertise établie par l'expert Mr Kamel Boudokhane.

Date de la vente : Mercredi 27 Avril 2022 devant le Tribunal de première instance de Monastir à partir de 9 Heures.

Visite de l'immobilier : La visite de l'immobilier est possible tous les jours.

2022S00369VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La société Nationale de Cellulose et de papier ALFA, société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le numéro 170861996, titulaire du matricule fiscal n°0076648/A/M/000, dont le siège social est à l'avenue de Habib Bourguiba Kasserine, agence de Tunis située à 6 avenue Habib Bourguiba.

Partie saisie :

La société méditerranéenne de commerce, Sarl, débiteur hypothécaire, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B 139022000, dont le siège social est à la zone industrielle Akouda.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr , Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité du terrain agricole objet du titre n°3645 Sousse d'une superficie de 22686 m², situé à Zaama Est délégation Kalaa Kbira, Sousse constitué de deux lots, n°654 d'une superficie de 396 m² et n°657 d'une superficie de 2 H22 A et 90 CA.

Mise à prix globale :

La mise à prix du terrain est fixée à la somme de deux cent vingt six mille huit cent soixante dinars (226.860.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 25/4/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2022S00374VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La société Nationale de Cellulose et de papier ALFA, société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le numéro 170861996, titulaire du matricule fiscal n°007664S/A/M/000, dont le siège social est à l'avenue de Habib Bourguiba Kasserine, agence de Tunis située à 6 avenue Habib Bourguiba.

Partie saisie :

Inayatt Ines Bent El Hadhili Ben Cherifa gérante de société, débiteur hypothécaire, demeurant à Rue 340 n°2 Bouhssina, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis :

1/ Terrain agricole objet du Titre Foncier n°17352 Sousse d'une superficie de 2518 m², constitué de deux lot n°42 d'une superficie de 2032 m² et le lot n°48 d'une superficie de 486 m².

2/ Terrain agricole objet du titre foncier n°17481 Sousse, constitué de lot n°2439 d'une superficie de 1922m².

3/ Terrain agricole objet du titre foncier n°80481 Sousse, constitué de lot n°b147, d'une superficie de 3273 m².

4/ terrain agricole objet du titre foncier n°18531 Sousse, constitué de lot n°b47, d'une superficie de 2373 m², situé tous dans la délégation de Akouda Sousse

5/ terrain agricole objet du titre foncier n°41509 Sousse, constitué de lot n°233, d'une superficie de 15810 m², situé à Zaarna Est délégation Kalaa Kbira.

Mise à prix globale :

1/ Le terrain objet du Titre Foncier n°17352 Sousse constitué de deux lots, n°48 sa mise à prix est fixée à cent trente trois mille huit cent dinars (133.800.000 DT) et n°42 sa mise à prix est fixée à quatre cent six mille quatre cent dinars (406.400.000 DT), la mise à prix de deux lots est fixée à cinq cent quarante mille deux cent dinars (540.200.000 DT).

2/ Le terrain objet du titre n°17481 Sousse constitué de lot n°2439 sa mise à prix est fixée à cent quarante quatre mille cent cinquante dinars (144.150.000 DT).

3/ Le terrain objet du titre n°80481 Sousse constitué de lot n°, sa mise à prix est fixée à quatre cent quatre vingt dix mille neuf cent cinquante dinars (490.950.000 DT)

4/ Le terrain objet du titre n°18531 Sousse constitué de lot n°, sa mise à prix est fixée à quatre cent soixante quatorze mille six cent dinars (474.600.000 DT).

5/ Le terrain objet du titre n°41509 Sousse constitué de lot n°233, sa mise à prix est fixée à cent cinquante huit mille cent dinars (158.100.000 DT).

La mise à prix totale de tous les terrains est fixée à la somme de un million huit cent huit milles dinars (1.808.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 25/4/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2022S00375VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La société Nationale de Cellulose et de papier ALFA, société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le numéro 170861996, titulaire du matricule fiscal n°007664S/A/M/000, dont le siège social est à l'avenue de Habib Bourguiba Kasserine, agence de Tunis située à 6 avenue Habib Bourguiba.

Partie saisie :

Néjib Ben Ali Ben Salem Kammoun, gérant de société, débiteur hypothécaire, demeurant à 43 Rue 143 jawhara Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi :

Terrain agricole objet du titre n°84731Sousse situé tous dans la délégation de Akouda Sousse ,d'une superficie de 4488 m², constitué de deux lots n°b67 d'une superficie de 3419 m² et n° b 70 d'une superficie de 1069 m².

Mise à prix globale : la mise à prix totale du terrain est fixée à la somme de deux cent soixante neuf mille deux cent quatre vingt dinars (269.280.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu lundi le 25/4/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 9 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2022S00376VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 25/4/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gabès.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : 1) Sté APPEL MEDICAL, Suarl registre de commerce n°B3145712011 matricule fiscal n°1191139M dont le siège social à rue romarin résidence jasmin immeuble A3 Sokra Ariana (débitrice) 2) Ahmed Ben Jilleni Ben Ali Melik titulaire de la CIN n°05194712 résident à résidence mannar appartement 5 3ème étage avenue Hédi Nouira Nasir 1 Ariana (caution personnel et hypothécaire).

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de Tenyour km6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°33266 Gabès nommé "henchir elbaraka" situé à Ermathi gouvernorat de Gabès ouest. La propriété est un terrain agricole d'une superficie totale de 39957 m² qui se compose de 5 lots; le premier lot d'une superficie de 3024 m² arborée d'olives et d'arbres fruitiers en état de production ; le deuxième lot d'une superficie de 4755 m² arborée d'olives et d'arbres fruitiers en état de production ; le troisième lot d'une superficie de 1108 m² non arborée; le quatrième lot d'une superficie de 31070 m² constitué d'un sol en pierre couvert d'herbes naturelles adapté au pâturage; le cinquième lot d'une superficie de 21 m² se compose d'une maison de compagne.

Mise à prix : est fixée à trente deux milles cinq cents quatre vingt quinze dinars 900 millimes (32.595.900) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Gabes où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2022X00353VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK. S.A, I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Alaya Ben Ezzin Harrabi (CIN 05963515) et Amel Bent Hédi Harrabi (CIN 06026024), demeurant à route Mhraza km 5,5 cité Erriadh 2 El Hajeb Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de, cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App, n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé "Faraj" objet du titre foncier n°95410 Sfax, qui constitue une parcelle de terrain rectangulaire clôturée de murs en briques de tous les côtés à l'exception du côté nord-ouest non clôturé situé à route Maharza (entre routes Al-Sabaa et Sidi Abid) Km 5 cité Riadh2 Sfax, à environ 70 m de la route goudronnée. Elle est limitée du nord et de l'est par El-Agurbi, du sud par El-Barnaoui et de l'ouest par une entrée menant à la route principale d'une largeur entre 4,40 m et 5,25 m d'où son entrée. Sa superficie est de 553 m² et ses mesures sont : du côté est 39.88 m, du côté est 39,51 m, du côté nord 14,57 m et du côté sud 13,30 m. Sur laquelle est édifié une résidence d'un seul étage d'une surface couverte de 175 m² comportant une véranda du côté nord, un couloir de 3,95 m x 1,57 m, un séjour de 5,33 m x 3,76 m, un salon de 4,93 m x 4,52 m,et un second couloir de 1,38 m x 3,77 m menant à une cuisine ouvrant sur l'est de 5,37 m x 4,74 m qui s'ouvre sur une véranda du côté sud de 3,55 m x 2,10 m; une chambre pour les enfants de 3,59 m x 3,93 m, une chambre pour les parents de 3,84 m x 4,38 m et une salle de bain au bout du couloir de 3,21 m x 2,55 m. Son plafond est en béton armé, ses murs sont enduits et peints à la peinture à l'eau, son sol est revêtu de carreaux de carrelage. Le toit est décoré avec du staff entrecoupé de lanternes électriques. Les murs de la cuisine et de la salle de bain sont recouverts de céramique jusqu'au niveau du plafond Les sanitaires de la salle de bain sont relativement de bonne qualité et la cuisine est équipée de plans de travail en marbre et d'armoires. Les fenêtres du séjour et du salon sont équipées d'aluminium et michler, tandis que le reste des fenêtres sont en bois ordinaire, et toutes sont équipées de fer forgé. Il est équipé du courant électrique et de l'eau courante, et il est entièrement peint de l'intérieur et de l'extérieur.

5- Mise à prix : Cent trois mille huit cent dinars (103.800, 000 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi quatre mai deux mille vingt deux (4/5/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2022X00359VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U : 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Abdelmajid Ennouri, Gérant d'une société, CIN n°01277277, demeurant à route El-

Ain km 3. Markez El-Alia Sfax et à route de Gabès km 2 avenue de l'environnement immeuble "Peugeot" Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi Abdelmajid Ennouri de l'immeuble dénommé «Villa Marie 63» objet du titre foncier 45941 Sfax s'élevant à 14 parts de la division de l'ensemble dudit immeuble en 35 parts, et qui consiste en un terrain rectangulaire d'une superficie de 651 m² situé sur la Route de Gabès km 2 Rue de l'Environnement Sfax, à droite en direction de Gabès, dans une zone comportant de nombreux établissements industriels et commerciaux d'activités diverses et à mobilité humaine et commerciale importante. Il comprend un bâtiment de deux étages :

- Rez-de-chaussée ; d'une surface bâtie de 489 m² composé de deux parties :

La première partie ouvrant sur le côté composé d'un espace commercial pour recevoir les clients et d'un magasin donnant directement sur la Rue de l'Environnement.

La deuxième partie est une unité complète sous la forme d'un atelier composé d'une unité de tôlerie, un dépôt, un complexe sanitaire, un ascenseur menant à l'étage supérieur.

- Etage supérieur : d'une surface de 531m² composé de plusieurs bureaux, une salle d'archives, un espace sanitaire et une salle de réunion.

Le toit de tout le bâtiment est en béton armé, ses murs sont en pierres, lissés et peinte, les cloisons intérieures en briques; le sol est revêtu en carreaux de carrelage. Toute la propriété est équipée des portes, fenêtres et des installations sanitaires, qui sont toutes de moyenne gamme et nécessitent l'entretien.

5- Mise à prix : Un million cent quatre vingt dix huit mille huit cent dinars (1.198.800,000 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi quatre mai deux mille vingt deux (4/5/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut, avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2022X00360VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U : 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Kamel Ben Ali Makhtoumi (CIN 05599824), chirurgien, demeurant à route de Médenine km 1 Zarzis gouvernorat de Médenine.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé "Elaa 9", objet du titre foncier n°48100 Médenine qui consiste en la parcelle n°7 du plan de division de l'immeuble objet du titre foncier n°12225 Médenine; situé à Midoun Est, Djerba Midoun, Médenine, d'une superficie de 711m², et qui consiste en un terrain clôturé des côtés Est, sud et Ouest, délimité du nord par une voie commune, de l'est par la parcelle n°6, du sud par la parcelle n°207, et de l'ouest par une route goudronnée. Il comporte un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, un étage et des escaliers :

- Le rez-de-chaussée : se compose d'un entrepôt d'une surface couverte de 122 m² avec deux portes qui s'ouvrent sur le coté ouest sur un dégagement, et d'un appartement d'une surface couverte de 105 m², orienté ouest ouvrant sur une véranda, et se composant d'un séjour équipé d'un coin cuisine, 2 chambres et une salle de bain.

- L'étage supérieur : se compose de deux appartements d'une surface totale couverte de 189 m², chacun d'eux se compose d'un séjour équipé d'un coin cuisine, de 2 chambres et d'une salle de bain.

- Des escaliers : d'une surface totale couverte de 65 m² au milieu du bâtiment et menant du rez-de-chaussée au toit.

- La totalité de l'immeuble dénommé "Elaa 10", objet du titre foncier n°48092 Médenine qui consiste en la parcelle n°11 du plan de division de l'immeuble objet du titre foncier n°12225 Médenine, situé à Midoun Est, Djerba Midoun, Médenine, d'une superficie de 627 m² et qui consiste en un terrain clôturé des côtés nord, Est et Ouest, délimité du nord par la parcelle n°526, de l'est par la parcelle n°10, du sud par une voie commune et de l'ouest par une route goudronnée. Il comporte un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, un étage et des escaliers :

- Le rez-de-chaussée : se compose d'un entrepôt d'une surface couverte de 121 m² avec deux portes qui s'ouvrent sur le coté ouest sur un dégagement, et d'un appartement d'une surface couverte de 114 m², orienté ouest ouvrant sur une véranda, et se composant d'un séjour équipé d'un coin cuisine, une chambre, une salle de bain et une 2ème chambre équipée d'une salle de bain.

- L'étage supérieur : se compose de deux appartements d'une surface totale couverte de 184 m², chacun d'eux se compose d'un séjour équipé d'un coin cuisine, de 2 chambres et d'une salle de bain,

- Des escaliers : d'une surface totale couverte de 65 m² au milieu du bâtiment et menant du rez-de-chaussée au toit.

5- Mise à prix : Quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent deux dinars (488.602,000 D) pour l'immeuble dénommé «Elaa 9» objet de titre foncier n°48100 Médenine, et quatre cent quatre vingt et un mille neuf cent soixante dinars (481.960,000 D) pour l'immeuble dénommé «Elaa 10» objet de titre foncier n°48092 Médenine, soit un total de neuf cent soixante-dix mille cinq cent soixante-deux dinars (970.562,000 D) pour les deux immeubles réunies, frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Médenine sis à route de Tataouine Médenine le lundi vingt cinq avril deux mille vingt deux (25/4/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X00361VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16700 1997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à Sakiet Ezzit Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : La société Al Anwar (débitrice hypothécaire), société à responsabilité limitée représentée par sa gérante Nejia El Hidri, inscrite au registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1459609E dont le siège social est situé à Sfax Route d'el Mahdia Km9 Avenue Errached 3011 Sakiet Eddayer son domicile à l'étude de son Avocat à la cassation Maître Foued Elleuch sis à Rue Abou El Kacem Echchebi Immeuble Rex Palace 5ème étage bureau n°503 Sfax selon pv domicile fait par huissier Bilel Kallel sous n°14206 le 29/11/2021.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°83057 le 3/1/2022 et inscrit au titre Foncier n°143918 Sfax le 27/01/2022 vol Sfax 2022/2 sous n°352 sur La totalité de l'immeuble objet du titre foncier représenté par une parcelle du terrain sise à Route de Mahdia Km9 Avenue Errached Sfax objet de titre foncier n°143918 Sfax nommé *El Hana* de superficie est de 1569 m² inscrite au registre du conservation foncière au titre foncier n°143918 Sfax le 26/9/2019 vol 2019/3 sous n°6240 selon demande enregistrement adopté par le tribunal immobilier sous n°27135 le 3/7/2019.

Cette parcelle du terrain en existe une construction représentée par une salle des fêtes en cours de construction, ainsi que d'autres suites y reliés et autres suites extérieurs.

- A l'ouest entrée de la salle des fêtes où se trouve le groupe sanitaire composé de 3 éléments et au sud se trouve cage d'escaliers qui mène à l'étage.

A gauche se trouvent 2 groupes sanitaires et espace ouvert qui se compose de 2 chambres ouvertes pour préparation des gâteaux et boissons réservé pour équipes serviteurs.

A l'extrémité de la salle du coté est existe endroit réservé pour les mariés et endroit réservé pour les musiciens et au coté sud-est se trouve une chambre et groupe sanitaire et au coté est-nord existe aussi une chambre et groupe sanitaire.

- A l'extérieur de la salle existe autres suites techniques au coin sud est de la propriété et au coin est nord.

- A l'étage du coté ouest se trouve mezanine réservé pour les invités placée à l'endroit dessus au rdc.

La superficie totale : du rdc 584.27 m² et mezanine : 208.67 m².

- La superficie des suites reliant à la salle des fêtes :

Chambre et groupe sanitaire au coin sud-est de superficie est de 21.27 m².

Chambre et groupe sanitaire au coin est-nord de superficie est de 21.51 m².

- La superficie des suites extérieures de la salle des fêtes :

Construction sous forme local technique au coin sud-est de superficie est de 8.62 m² et construction sous forme locaux techniques au coin est-nord de superficie totale est de 27.02 m².

L'espace extérieur de la salle des fêtes est carrelé pavé cimenté du coté est et nord et endroit important du coté ouest et la surface carrelée est de 734 m².

A la propriété se trouve aussi clôture du coté est nord et groupe électrogène et la salle est équipée par 2 climatiseurs de puissance (48.000 B.T.U) et 10 climatiseurs de puissance (60.000 B.T.U).

Les limites de la propriété : du Sud Essia et Naima Abid, du nord Abid, de l'est Essia et Naima Abid et de l'ouest Avenue Errached (pavé) de largeur est de 20 m.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 985.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 26/9/2019 vol 03/2019 sous N°6241 au profit A.T.B.

- Hypothèque d'un montant 325.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 26/9/2019 Vol 03/2019 sous N°6242 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 119.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 13/12/2019Vol 2/2019 sous N°3729 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 1.310.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 13/12/2019 vol 212019 sous N°3730 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 156.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 18/12/2019 vol 2/2019 sous N°3785 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 21/01/2022 (vol Sfax 2/2022 sous N°352) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à un million cinq cent cinquante deux milles six cent seize dinars (1.552.616.000D) terre et construction et équipement ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 25 avril 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 517.538.667 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2022X00371VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16700 1997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à Sakiet Ezzit Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mme Salwa Bent Omar Chaari (débitrice - hypothécaire) sans profession, titulaire de la CIN 010790007, y demeurant à Route de Teniour Merkez Chihia Zanket Fatha n°64 Chihia Sfax.

2) Mr Bilel Ben Hamadi Jmal (caution hypothécaire), ouvrier titulaire de la CIN 08402416 y demeurant à 78 Avenue Mongi Slim Chihia Sfax. 3) Mr Sami Ben Hamadi Jmal (caution - hypothécaire) titulaire de la CIN 08752221, gérant d'une société, y demeurant à 78 Avenue Mongi Slim Chihia Sfax. 4) Mr Saiid Ben Hamadi Jmal (caution hypothécaire) titulaire de la CIN 08804338 y demeurant à 78 Avenue Mongi Slim Chihia Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Anouar Saadaoui Huissier Notaire sous le n°7087 le 13/01/2022 sur l'une des composantes de la propriété hypothécaire représentée par une villa sise Route de Teniour Km6 Avenue Mongi Slim Chihia Sfax de superficie couverte est de 200 m² qui contient 2 salles de réceptions, 3 chambres, débarras, salle de bain bien équipée, fnar, cuisine et escaliers qui mènent à la terrasse où se trouve une petite chambre, véranda sud et grande surface du coté ouest.

L'entrée mène à la villa du coté nord à travers Avenue Mongi Slim par une porte métallique à trois batans

Cette villa saisie existe sur une parcelle de terrain de superficie totale est de 1750 m².

Les limites de cette villa du Sud Mohamed Jmal, du nord Avenue Mongi Slim de l'est Jalouli et de l'ouest Chaari

Mise à prix : est fixée à cent cinquante deux milles quatre cent trente neuf dinars (152.439.000D) construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 25 Avril 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise à Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 50.813.000 dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2022X00372VEPA1

Vente aux enchères publiques

- Les poursuivants : les sieurs et dames Aicha, Jamila, Zohra, Abdeltif, Mohamed fils de Almi Hasnaoui, ayant élu leur domicile au cabinet de leur avocat Maître Akram Moussa sis au Kram 06 Rue Lagha.

- La copropriétaire : Mme Zina Ben Said aucun domicile ne lui est connu.

- L'avocat poursuivant : Maître Akram Moussa Avocat, 06 rue Lagha le Kram.

L'immeuble à vendre : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°57229 Tunis qui consiste en un local à usage d'habitation d'une superficie de 136 m² sis à Rue Yoghorta n°2 Le Kram ouest - Tunis, se composant de 3 chambres à coucher, une salle d'eau, et une cuisine.

- Titre exécutoire : Le jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous le n°9602 en date du 7/3/2017.

- La mise à prix est fixée après avoir été rabaissé par le tribunal de 40 % à la somme de 87.600,000 Dinars sans les frais de poursuite qui seront fixés définitivement le jour de l'audience.

- La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est permise chaque jour.

L'adjudication : aura lieu le mardi 26/4/2022 à partir de 9H au Tribunal de 1ère instance de Tunis I.

Conditions de participation aux enchères : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de Tunis, et nul ne peut participer qu'après avoir consigné le tiers du prix cité.

2022400709VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de jugement

Jugement rendu par le tribunal de première instance de Nabeul, service de l'état civil sous le n°199, en date du 14/12/2022, «Le tribunal a initialement décidé de soumettre la demanderesse, Huda bint AlObaidi Al-Naway, à l'interdit Adel bin Al-Bashir, Malika, pour gérer ses affaires et toutes ses transactions financières et le représenter devant les autres tribunaux et administrations publiques de la propriété privée, à condition qu'il ne dispose de ses biens qu'avec l'autorisation de celui qui a autorité de révision.

2022R00722VEPA2

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

Le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) situé à la zone touristique Mahdia Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent Mille Dinars (500 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 31/3/2022 (inclus)

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 200 DT) auprès de Mr. Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina B 19

Tél : 73 203 045/98 442 402

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2022S00350VEPA2

Appel d'offres n°08

SANS DETERMINATION DE LA MISE A PRIX

CESSION DE LA SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

DE FACON GLOBALE A AUTRUI

SA au capital : 40.000.000 DT

IU : 0010478 S

N° d'affiliation à la CNSS : 50137/85

Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 21/3/2022 dans le cadre de l'affaire n°117/17 portant prorogation du délai de réception des offres d'achat de l'établissement débiteur (ELBEN INDUSTRIE EX TUNISIE LAIT) jusqu'au 6 Mai 2022 et l'ouverture des offres par la chambre de conseil s'il y en a le 9/5/2022 et

l'assignation à l'administrateur judiciaire d'effectuer les publications dans un délai de 10 jours de la date de ladite décision, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled nommé contrôleur d'exécution de ladite société lance un appel d'offres pour la cession globale à autrui de ladite Société à son état de tous les côtés sans détermination de la mise à prix. Ceux désirant l'acquisition de l'établissement sus indiqué peuvent contacter le contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse : Immeuble El Ahmadia 04 1er étage n°02 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse Tel et fax : 73217330 Portable 98401023 pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 400 dinars. Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

Appel d'offres relatif à l'achat de "LA SOCIETE ELBENE INDUSTRIE EX TUNISIE LAIT"

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 6 mai 2022.

2022S00372VEPA2

Société «AMILCAR PETROLUIM SERVICES»

SARL au capital de 40 000,000 D

Siège social : Rue Abou Kacem Chebbi immeuble Rax Palace 3ème étage bureau N° A306 - Sfax

Identifiant Unique : 1129465W

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Sfax n°9474 du 8 Mars 2022, la société "AMILCAR PETROLUIM SERVICES" sise à rue Abou Kacem Chebbi immeuble Rax Palace 3ème étage bureau n°A306 Sfax, a été déclarée en faillite et a fixé la date de cessation de paiement le 8 septembre 2020.

Le même jugement a désigné Monsieur Hatem Kharrat juge commissaire et Monsieur Skander Mezghani syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créance et le bordereau indicatif au syndic de la faillite sis à l'adresse suivante :

Route de Mahdia Km 1, immeuble Ghorbel, 2ème étage 3002-Sfax, Tél 74 239 695, et ce dans un délai de quinze jours de la date de la publication du présent avis.

2022X00362VEPA2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat Tunisien des Biologistes de Libre Pratique

Adresse : La Maison du Pharmacien 56, rue Ibn Charaf 1082 Tunis Belvédère

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat Tunisien des Biologistes de Libre Pratique qui s'est tenue à l'espace Arena, Lac 1 Tunis le 20/11/2021 il a été approuvé la modification des statuts concernant la dénomination du syndicat, la désignation de ces organes, la périodicité des réunions du congrès national, les modalités d'élection du bureau exécutif, les fonctions des bureaux régionaux et la possibilité de nommer des membres d'honneur.

En outre, et en vertu de la loi relative aux syndicats professionnels, une copie du PV de l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat Tunisien des Biologistes de Libre Pratique, une copie des statuts mis à jour ainsi qu'une liste des membres du syndicat ont été déposées au siège du Gouvernorat de Tunis en date du 22/3/2022.

2022400692VEPA2

SOCIETE AALTO-CONCEPT SUARL

Capital social : 80 000 Dinars

Identifiant Unique : 1340886 Z/B/M/000

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/12/2021, enregistré à la recette des finances la Marsa - Tunis, sous le n°21707616, quittance M109064, dont un original a été déposé le 6/01/2022 au registre national des entreprises sous le dossier n°20221100, l'associé unique de la société a décidé ce qui suit :

- La liquidation de la société;

- La nomination de Madame Senda Mrabet en tant que liquidateur de la société après constatation de la cessation définitive de l'activité.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs créances dans un délai d'un mois à partir de cette publication à l'adresse suivante : 09, rue Noureddine el Khayachi 2070 la Marsa.

2022400700VEPA2

Remplacement d'un Administrateur Judiciaire

SOCIETE FRUIGUA

EN REGLEMENT JUDICIAIRE

I.U : 1008366X

Siège social : zone industrielle GUAAFOUR

En vertu de la décision rendue par le tribunal de Première Instance de Siliana en date du 16/3/2022 dans l'affaire n°12, il a été décidé le remplacement de Monsieur Khaled Hragui et la désignation de Monsieur Slah Guedouar en qualité d'administrateur judiciaire de la société FRUIGUA, en règlement judiciaire, et ce afin de procéder aux travaux de publication nécessaires et a examiner la situation économique, financière et sociale de la société, arrêter la liste des créanciers et établir un plan de sauvetage et ce en remplacement de Monsieur Khaled Hragui.

A cet effet tous les créanciers de la société «FRUIGUA» doivent dans un délai n'excédant pas 30 jours à partir de la date de la publication du présent avis, inscrire leurs créances auprès de l'Administrateur judiciaire Mr Slah Guedouar à son bureau sis au 2 bis Rue Argentine 5ème étage bureau n°4 Belvédère Tunis Tel 71.841.014 et produire les preuves y afférentes.

2022400703VEPA2

Elargissement des fonctions du liquidateur

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de Première Instance de Tunis 2 en date du 21/3/2022, il a été décidé d'étendre les fonctions de Monsieur Mokhless Ben Youssef en qualité de liquidateur sur tous les éléments de l'héritage de feu Zouheir Abdel Kafi; dossier n°42 sur les biens mobiliers et immobiliers, y compris la Société Sidi Abdelkafi l'identifiant unique, n°0202581G, siège social rue 4167 route du Kef km 5.5 Agba Tunisie et de mettre la main sur tous les éléments de l'héritage.

Ainsi que la signature des contrats avec les fournisseurs et l'encaissement de toutes les recettes.

2022400706VEPA2

Elargissement des fonctions du liquidateur

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de Première Instance de Tunis 2 en date du 21/3/2022, il a été décidé d'étendre les fonctions de Monsieur Mokhless Ben Youssef en qualité de liquidateur sur tous les éléments de l'héritage de feu Zouheir Abdel Kafi; dossier n°42 sur les biens mobiliers et immobiliers, y compris la Société SOCOPAL à responsabilité limitée l'identifiant unique, n°095095A, siège social route du Kef km 5.5 Agba Tunisie et de mettre la main sur tous les éléments de l'héritage.

Ainsi que l'encaissement de tous les loyers non payés depuis le décès de feu Zouheir Abdel Kafi ; pour les magasins de la Société nouvelle maison de Tunis Monoprix, Numéro d'identification fiscale 01110k/P/M/000, l'Office National de la Poste Numéro d'identification fiscale 513287H/P/M/000 ainsi que l'Arab Tunisian Bank «ATB» dont le Numéro de l'identifiant unique 14161 Q.

2022400707VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

DACHSER TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 130.000 dinars

Zone Portuaire de Radés - 2040 Radés (TUNISIE)

Matricule fiscal : 047155 X/A/M/000

Les actionnaires de la société DACHSER TUNISIA sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le jeudi 21 avril 2022, à neuf (9) heures au siège de la Société sis à la Zone Portuaire de Radés, 2040, Radés - Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et distribution de dividende;

6. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs;

8. Renouvellement du mandat de commissaires aux comptes;

9. Approbations des conventions mentionnées dans l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoirs pour formalités.

2022R00695SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Compagnie Fromagère - CF-

Société anonyme

Capital social : 34 311 480 Dinars

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

IU : 1045791/V

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Fromagère - SA «CF» informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société se tiendra le vendredi 22 avril 2022 à 11 heures à l'immeuble JOUMENA, la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la réunion de l'Assemblée;

2. Transfert du siège social et modification de l'article 4 des statuts;

3. Modification des statuts pour les mettre en conformités avec la loi n°2018-52 du 29 octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements;

4. Adoption des nouveaux statuts;

5. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2022R00711SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Compagnie Fromagère - CF-

Société anonyme

Capital social : 34 311 480 Dinars

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

IU : 1045791/V

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Fromagère - SA «CF» informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le vendredi 22 avril 2022 à 10 heures à l'immeuble JOUMENA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de convocation à la réunion de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au 31/12/2021 ;

4. Affectation du résultat;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Approbation de la renonciation aux royalties pour l'année 2022 ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;

9. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2022R00712SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2022

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

STAR

Société anonyme

Au capital de 23.076.930 dinars

Siège social : Square Avenue de Paris - Tunis

Identifiant Unique : 002388VPM000

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 mai 2022, à 9 heures, à l'hôtel Laico - sis à l'Avenue Med V-Tunis -Place des Droits de l'Homme et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021,

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2021 et approbation des conventions règlementées,

3) Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2021,

4) Quitus aux administrateurs,

5) Affectation du résultat de l'exercice 2021,

6) Ratification de la cooptation des administrateurs,

7) Fixation des jetons de présence des administrateurs et des et des membres des différents comités,

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024,

9) Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts mis à jour, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au département comptabilité au siège de la société -square avenue de Paris-Tunis dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00713SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Société de Câbleries Accessoires et Transmissions»

Société anonyme

Au capital de 3255.000 DT

Siège social : Km 6 Route de Tunis - Soliman 8020

Matricule fiscal : 19954PAM000

Identifiant unique : 0019954P

CNSS : 55847-72

Messieurs les actionnaires de la Société «SCAT» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 qui se tiendra au siège social le mardi 19 avril 2022 à 11 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2021

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2021

3- Approbation des états financiers 2021 et des conventions réglementées

4- Affectation du résultat 2021

5- Quitus aux administrateurs

6- Renouvellement du mandat du conseil d'administration

7- Désignation d'un commissaire aux comptes

8- Fixation des jetons de présence

9- Pouvoirs de formalités.

2022R00716SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UIB Finance

S.A au capital de 1.094.400 dinars

Intermédiaire en Bourse - Agrément n°37-96 du 14 Novembre 1995

Siège social : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Tél : 71.219.116

Fax : 71.219478

RNE : 0539074H

Messieurs les actionnaires de UIB Finance sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 mai 2022 à 11 H, au siège de l'Union Internationale de Banques, Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

7. Pouvoirs.

2022R00718SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Internationale Obligataire - Sicav

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

RNE : 0632976Q

Messieurs, les Actionnaires d'Internationale Obligataire - Sicav - sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, le vendredi 6 mai 2022 à 10 heures dans les locaux de l'Union

Internationale de Banques, Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

7. Renouvellement des mandats d'administrateurs;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Pouvoirs.

2022R00719SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du vendredi 22 avril 2022

Société BH IMMO Filiale de la BH Bank

S.A au capital de 15.000.000 DT

M.F : 587748X/A/M

CNSS : 142355-56

ID : 587748X

Messieurs les actionnaires de la société «BH IMMO» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 22 Avril 2022 à 10h au siège de la société sis au siège de BH Assurance, lotissement AFH-BC5, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

2) Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2021.

3) Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2021.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5) Quitus aux administrateurs.

6) Distribution des jetons de présence au titre de l'exercice 2021.

7) Pouvoir pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont informés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège social de la Société et ce, durant les délais légaux.

2022R00724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE EURO-CYCLES

Société anonyme

Au capital de 8 910 000 DT

Identifiant unique : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 10 Mars 2022 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES S.A à l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 22 avril 2022 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31/12/2021 sur la Gestion de l'exercice 2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Examen et approbation des états Financiers Individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats et distribution des bénéfices de l'exercice 2021.

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2021.

- Fixation des jetons de présence.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs M. HABIB ESSEYAH, M. MOHAMED REKIK, M. MICHELE BERAUDO et la Société MG INVEST.

- Renouvellement du Mandat du Co-commissaire aux comptes.

NB : les actionnaires ont la faculté de se faire représenter en vertu d'un pouvoir spécial dument signé (signature légalisée) précédée de la mention «BON POUR POUVOIR».

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

2022S00355SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société EURO-CYCLES S.A

Société anonyme

Au capital de 8 910 000 DT

Identifiant unique : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 10 Mars 2022 a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Société EURO-CYCLES en assemblée générale extraordinaire le vendredi 22 avril 2022 à 11.30 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation de capital social par Incorporation des réserves de 891 000 DT pour passer de 8 910 000 DT à 9 801 000 DT par la création de 891 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement à raison d'une (01) Nouvelle action pour (10) Anciennes. Les nouvelles actions porteront jouissance à partir de 01/01/2023.

2- Modifications corrélatives des statuts.

3- Modification de l'article 24 Nouveau des statuts : 17èmes tirets des statuts.

NB : les actionnaires ont la faculté de se faire représenter en vertu d'un pouvoir spécial dument signé (signature légalisée) précédée de la mention "BON POUR POUVOIR".

Les projets de résolutions à soumettre aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

2022S00356SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Des actionnaires statuant sur l'exercice 2021

Société «BRIQUETERIE LAHMAR ET COMPAGNIES» BLC

Société anonyme

Au capital de 15 130 500,000 DT

Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba

Identifiant Unique : 0318028Y

N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14

Les actionnaires de la société «Briqueterie LAHMAR ET COMPAGNIES» BLC, société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 9 mars 2022, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires, au siège social de la société, le mercredi 11 mai 2022 à dix (10) heures et demi du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires;

2/ Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021;

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

4/ Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021 ;

5/ Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

6/ Approbation des rapports de commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

7/ Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

8/ Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du CSC;

9/ Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général;

10/ Approbation des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration ainsi que les rémunérations des membres du comité permanente d'audit;

11/ Approbation de la nomination faite par le conseil d'administration d'un nouveau administrateur;

12/ Nomination du commissaire aux comptes de la société;

13/ Questions diverses;

14/ Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires et dirigeants.

2022S00380SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Refendage de la Tôle"SORETOL"

S.A. au capital de 6.400.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 B.P. 171 Sfax 3018

Identifiant RNE : 0008493 W

M.F : 0008493 W AM 000

Les actionnaires de la société de refendage de la tôle "SORETOL" sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le samedi 23 avril 2022 à 16 h au siège social de la société en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légale de l'assemblée

2- Répartition des actions des feus pour leurs héritiers

3- Mise à jour du statut de la société

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2022X00365SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Refendage de la Tôle "SORETOL"

S.A. au capital de 6.400.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 B.P. 171 Sfax 3018

Identifiant RNE : 0008493 W

M.F : 0008493 W A M 000

Les actionnaires de la société de refendage de la tôle "SORETOL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 23 avril 2022 à 14 h au siège social de la société en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Approbation des formalités légales de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 et affectation des résultats de l'exercice 2021

5- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciale

6- Quitus aux administrateurs

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration et nominations de nouveaux membres

8- Renouvellement du mandat du PDG et limitation du pouvoir

9- Approbation d'achat du matériel

10- La non cession des actions de la société.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2022X00366SANB3

Convocation à l'assemblée générale extra ordinaire

Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL"

S.A. au capital de 352.800 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 0580249 B

M.F : 0580249 B A M 000

Les actionnaires de la Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL" sont convoqués à l'assemblée générale extra ordinaire qui aura lieu le samedi 23avril 2022 à 10h au siège social en vu de délibérer Sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale extra ordinaire

2- Approbation de cession des matériels

3- Répartition des actions des feus pour leurs héritiers

4- Mise à jour du statut de la société

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2022X00367SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL"

S.A. au capital de 352.800 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 0580249 B

M.F : 0580249 B A M 000

Les actionnaires de la Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 23avril 2022 à 9h au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021

3- Lecture des rapports du commissaire

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021

6- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

7- Quitus aux administrateurs.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2022X00368SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

RC : B171721998 Tunis

Matricule fiscal : 632956L/N/M/000

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082; Tunis - Mahrajène

Les actionnaires de SICAV SECURITY sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 25 avril 2022, à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2021 ;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats;

6. Election de nouveaux membres du conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

2022400607SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Internationale de Gestion Hôtelière

"S.I.G.H." S.A.

S.A. au capital de : 3.520.000 D

41, Avenue Alain Savary- C.P. 2092 - Tunis

Identifiant Unique : N°312166G

Les actionnaires de la Société Internationale de Gestion Hôtelière sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 14 Avril 2022 au Cabinet Hassen KHEMAKHEM sis au 5 Bis, Rue Lac El BIBAN - 1053 Les Berges du Lac 1 - Tunis - Tunisie. (Tel : 31.53.003/31.532.004), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le Retard de la tenue de l'A.G.O.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices clos au 31/12/2012 et 31/12/2013.

4. Examen et approbation des états financiers des exercices clos au 31/12/2012 et 31/12/2013.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration.

6. Affectation du Résultat.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9. Renouvellement du mandat des administrateurs.

10. Pouvoirs pour formalités.

2022400667SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "ACTIA TUNISIE"

I.F : 1076472CAM

N° Employeur CNSS : 269930-76

Société S.A

Siège social :

Ancienne Adresse : Zone Industrielle de la Charguia II - Ariana 2, Impasse des Entrepreneurs - 2035 Tunis - Carthage.

Messieurs les Actionnaires de la société ACTIA TUNISIE sont convoqués à se réunir en assemblée générale extraordinaire le 10 mai 2022 à 11h30 à son siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du transfert du siège et de l'usine ACTIA TUNISIE, modification corrélative des articles 4 «siège social» et 35 «compétences et attributions des statuts».

- Pouvoirs à conférer.

2022400671SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société anonyme

Au capital de 310.000 DT

Siège social : Immeuble YOSR - Appartement 9 et 10 - Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0973042W

Messieurs les actionnaires de la société Alternative Capital Partners sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société, le 9 mai 2022 à 11h à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 ;

3. Approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2021 ;

5. Approbation des conventions réglementées

6. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2021 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration ;

8. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

9. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2022400701SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société anonyme

Au capital de 310.000 DT

Siège social : Immeuble YOSR - Appartement 9 et 10 - Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0913042W

Messieurs les actionnaires de la société Alternative Capital Partners sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de la société, le 9 mai 2022 à 10h à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Modification des statuts

2- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2022400710SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière

EL IMRANE

S.A au capital 7.000.000 D

2, rue Ibnou Koutaiba - cité Jardins 1082 El Mahrajène

RNE : 0033042 Q

M.F : 033042/Q/A/M/000

Les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière EL IMRANE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra par visioconférence le lundi 18 avril 2022 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2021.

3- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

4- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2021.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021.

6- Nomination des administrateurs.

7- Fixation du montant des jetons de présence 2022.

8- Déclarations de fonction conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

9- Pouvoirs pour formalités.

2022400713SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du lundi 18 avril 2022

COMPAGNIE TUNISIENNE D'ELECTRONIQUE EL ATHIR

Société anonyme

Au capital de 34.450.000 DT

MF : 00388L/A/M

27 Avenue Khereddine Pacha - Tunis

RC Tunis : B179701996

CNSS : 31519-91

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne d'Electronique EL ATHIR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société prévue pour le lundi 18 avril 2022 à 9 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Keireddine Pacha Tunis. Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2021

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2021

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2021

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2021

- Allocation de jetons de présence

- Renouvellement des mandats d'Administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2022400716SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ARKEN de DISTRIBUTION AGRICOLE

SARL au capital de 20.000 Dinars

MF : 1575836P/N/M/000

Messieurs les associés de la SOCIETE ARKEN de DISTRIBUTION AGRICOLE sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 16 avril 2022 à 12h dans les locaux de la société sis au 5 Avenue de Grombalia Mourouj 5, 2074 Ben Arous en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de la raison sociale de la société;

2. Changement du siège social de la société;

3. Pouvoir pour formalité.

2022R00715SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Jalila Bent Mohamed Khanfir annonce qu'elle possède 2 lots de terrains le 1er d'environ 400m² planté de palmiers le 2ème d'environ 980m² sises à Sidi Fraj Kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu elle veut

avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2022X00363DIVD2

Avis

Mme Laroussia Bent Mohamed Sassi Fandouli avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 500m² limitée au Sud par Khadija Ghomrasni, à l'Est par Zohra Aouichaoui, au Nord par un passage et à l'ouest par Mokthar Ben Amor à la route de Khanafes au lieu dit Kchaiem Kherma Route de l'aéroport km 7 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, elle veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Mourad Hajjem et Mohamed Trabelsi.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Mourad Hajjem rue des notaires 21 Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00369DIVD2

Avis

Hafedh Ben Mustafa Ben Bai déclare qu'il est propriétaire d'un terrain de 05 marajaas sis à route Elain Km 11 Sfax limité au sud par un passage à l'est par Chaabouni à l'ouest par Chokri Ben Bai au nord par Chtiwi.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'original des registres des notaires Mohamed Abdessalem Abdelmoula et Habib Bousabeh

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem rue des Notaires n°21 Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X00370DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Société Attijari leasing

Identifiant unique : 496311P

Suite à la publication au journal officiel de la République Tunisienne succursale Radés numéro 623 de l'année 2022, a été mentionnée par erreur que le jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire est le vendredi 22/4/2022 et qui doit être jeudi 28/04/2022.

Publié au JORT annonce n°34 du 22 mars 2022.

2022R00709RECZ9

SCMG Group

45, Avenue de la république
La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 29 50 70 50
Fax : + 216 71 740 197
E-mail :contact@scmggroup.com

AUDIT REVISION CONSEIL

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Correspondant en Tunisie de RSM International

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce

faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la

conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 04 Mars 2022

Walid MOUSSA	**Foued AMIRI**
S.C.M.G	**A.R.C Tunisie**

TUNIS INTERNATIONAL BANK

BILAN

Arrêté au 31.12.2021

(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2021	2020
AC 1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	39 550 435	49 724 305
AC 2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	301 020 571	330 829 480
AC 3	Créances sur la clientèle	5	30 667 750	31 881 025
AC 4	Portefeuille titres commercial	6	26 641 013	18 971 398
AC 5	Portefeuille titres d'investissement	7	119 739 799	119 141 658
AC 6	Valeurs immobilisées	8	1 700 519	2 019 211
AC 7	Autres actifs	9	3 944 453	2 514 473
	TOTAL ACTIFS		**523 264 540**	**555 081 550**
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	167 431 882	168 787 990
PA 3	Dépôts de la clientèle	11	191 115 084	225 327 925
PA 5	Autres passifs	12	17 922 877	15 936 235
	TOTAL PASSIFS		**376 469 843**	**410 052 150**
CP 1	Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2	Réserves		32 235 348	31 116 609
CP 4	Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5	Résultats reportés		57 672 791	48 755 879
CP 6	Résultat de l'exercice		5 886 558	14 156 912
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	**146 794 697**	**145 029 400**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**523 264 540**	**555 081 550**

TUNIS INTERNATIONAL BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31.12.2021
(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2021	2020
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données		7 362 175	9 180 899
HB 2	Crédits documentaires		1 959 944	1 603 783
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		**9 322 119**	**10 784 682**
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		**9 322 119**	**10 784 682**
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS			
HB 7	Garanties reçues		51 574 446	61 117 872
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		**51 574 446**	**61 117 872**

TUNIS INTERNATIONAL BANK

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021

(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2021	2020
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**16 650 103**	**26 427 575**
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	**14**	7 423 273	7 478 667
PR 2	Commissions perçues	**15**	3 137 582	2 708 877
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**16**	2 708 319	3 226 722
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	**17**	3 380 929	13 013 309
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**-1 353 988**	**-1 516 265**
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	**18**	-1 157 759	-1 348 489
CH 2	Commissions encourues		-188 699	-167 776
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-7 530	0
	PRODUIT NET BANCAIRE		**15 296 115**	**24 911 310**
CH4/PR5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-138 310	-950 000
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	0
PR 7	Autres produits d'exploitation		0	0
CH 6	Frais de personnel	**19**	-3 931 245	-3 717 654
CH 7	Charges générales d'exploitation	**20**	-2 597 524	-3 465 381
CH 8	Dotations aux amortissements		-416 513	-393 258
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**8 212 523**	**16 385 017**
CI 10	Impôts sur les bénéfices		-2 325 965	-2 228 105
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**5 886 558**	**14 156 912**
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**5 886 558**	**14 156 912**

TUNIS INTERNATIONAL BANK
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2021	2020
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		9 130 875	9 945 208
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 353 988	-1 516 265
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-1 356 108	-105 272
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		1 213 275	-9 941 356
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-34 212 840	-46 128 948
Titres de placements		-8 223 623	1 230 823
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-4 542 127	-8 128 560
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		68 191 703	17 658 159
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		**28 847 167**	**-36 986 211**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 993 772	13 013 309
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-1 225 624	-6 737 811
Acquisition / cessions sur immobilisations		-97 821	-132 671
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		**1 670 327**	**6 142 827**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés et autres distributions		-4 240 000	-240 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		**-4 240 000**	**-240 000**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		26 277 494	-31 083 385
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		98 295 587	129 378 972
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	**21**	**124 573 081**	**98 295 587**

2022400689BCFA5

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE	
		2020	2019
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation :			
_ Encaissements des cotisations	5	5 180 529	5 044 987
_ Décaissements des prestations sociales	6	-3 926 101	-3 717 721
_ Encaissements des revenus des placements		22 945	39 836
_ Encaissements au titre des fonds spéciaux et autres encaissements		1 235 118	671 611
_ Decaissements au titre des fonds speciaux et autres décaissements		-2 058 296	-1 831 149
_ Décaissements au titre des frais de gestion	7	-145 799	-140 845
Flux Net de Trésorerie d'exploitation :		308 396	66 719
Flux de Trésorerie liés aux Investissements :			
_ Acquisitions d'immob. corporelles et incorporelles		-3 593	-9 930
_ Cession d'immobilisations		116	924
_ Souscriptions en obligations, Bons et autres Titres.			0
_ Tombées en ppl. des placements en obligations & bons du trésor		2 000	2 002
_ Prêts consentis		-70 686	-73 863
_ Recouvrement en principal des prêts		35 495	38 523
Flux Net de Trésorerie des Investissements :		-36 668	-42 344
Variation de Trésorerie		271 728	24 375
Trésorerie au début de l'exercice		111 891	87 516
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	383 619	111 891

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

ACTIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2020	2019
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Corporelles et Incorporelles		194 039	186 360
Moins : Amortissements		-119 896	-112 986
		74 143	**73 374**
Immobilisations financières		446 941	437 046
Moins : Provisions		-51 302	-38 854
		395 639	**398 192**
Total des actifs Immobilisés		**469 782**	**471 566**
Autres Actifs non Courants		**124**	**123**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**469 906**	**471 689**
ACTIFS COURANTS			
Cotisants et Comptes rattachés	2	6 605 083	5 947 161
Moins : Provisions		-3 380 092	-2 983 372
		3 224 991	**2 963 789**
Autres Actifs Courants		655 182	589 567
Moins : Provisions		-65 643	-61 390
		589 539	**528 177**
Actifs gérés pour le compte de la CNAM		**37 489**	**38 424**
Placements et autres Actifs Financiers		65 492	67 581
Liquidités et Equivalents de Liquidité	4	383 619	111 891
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**4 301 130**	**3 709 862**
TOTAL DES ACTIFS		**4 771 036**	**4 181 551**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BILAN

(En Milliers de Dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2020	2019
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		**-1 050 538**	**- 383 269**
Résultat de l'exercice		**-1070 790**	**-667 172**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**-2 121 328**	**-1 050 441**
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Assurés Sociaux et Comptes Rattachés	**3**	314 955	201 155
Autres Passifs Courants		1 566 776	1 125 946
Comptes courants CNAM		5 010 633	3 904 891
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**6 892 364**	**5 231 992**
TOTAL DES PASSIFS		**6 892 364**	**5 231 992**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**4 771 036**	**4 181 551**

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

ETAT DE RESULTAT

(En Milliers de Dinars)

	NOTES	EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE	
		2020	2019
PRODUITS TECHNIQUES	5	**3 430 021**	**3 444 779**
CHARGES TECHNIQUES	6	**-4 171 702**	**-3 811 302**
Marge brute (Résultat Technique)		**-741 681**	**-366 523**
Provisions/Comptes des Cotisants	7	-234 840	-201 523
Résultat d'Exploitation		**-976 521**	**-568 046**
Produits des Placements nets d' Impôt		22 750	55 562
Produits des policliniques et du CAO		7 336	10 498
Facturation à la CNAM		89 186	89 781
Charges Administratives (frais de gestion nets des récupérations)		-156 779	-155 989
Charges des policliniques et du CAO (*)		-96 522	-100 279
Provisions pour dépréciation autres comptes d'actifs			
Résultat des Activités Ordinaires		**-1 110 550**	**-668 473**
Autres produits Ordinaires		41 075	2 876
Autres charges Ordinaires		-1 315	-1 575
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-1 070 790**	**-667 172**

Caisse Nationale de Sécurité Sociales

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1-Les états financiers sont élaborés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes.

2-Les cotisants et comptes rattachés sont constitués par les soldes débiteurs des employeurs et des travailleurs non salariés arrêtés au 31 décembre ainsi que les cotisations estimées du 4ème trimestre.

3- Les assurés sociaux et les comptes rattachés sont constitués par les soldes créditeurs des comptes des assurés sociaux arrêtés au 31 décembre ainsi que les charges à payer et les provisions pour charges au titre des prestations gérées par la caisse.

4-Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les avoirs en caisses, banques et établissements assimilés et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer.

5-Les produits techniques regroupent principalement le montant « net constaté » des cotisations en principal sans T.O et le montant « net recouvré » des cotisations en taxation d'office et en pénalités au titre des quatre trimestres civils.

6-Les charges techniques regroupent principalement les prestations familiales, les assurances sociales (indemnités de décès et capital décès), les prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants, les prestations du régime de protection sociale et les Actions sanitaires aux pensionnés ainsi que les actions sociales.

7- Les charges administratives regroupent principalement les charges de personnel et les services extérieurs engagés par la CNSS dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de gestion des régimes de sécurité sociale ainsi que les dotations aux amortissements et les provisions pour dépréciation des valeurs des actifs à usage administratif.

2022R00703BCFA5